

Le Journal de Gauriac

BULLETIN MUNICIPAL TRIMESTRIEL D'INFORMATION
ET D'EXPRESSION DES HABITANTS DE GAURIAC
Numéro 73
Juillet Août Septembre 2007

Gauriac en chantier

Robert BALDÈS

Le village connaît actuellement une intense activité en matière de travaux. Confortement de la falaise de Marmisson, réfection d'un peu plus de 5 kilomètres de voirie communale, construction de la salle polyvalente, rénovation totale de la classe de CE1, création du jardin du souvenir, ouverture d'un commerce.

Au bord de l'eau, la réalisation des fenêtres de l'estuaire par la Communauté des Communes vise à faire découvrir les richesses de l'estuaire aux touristes, notamment de la métropole bordelaise et du sud Charente. Des audioguides accompagnés d'un carnet de route, d'une carte et d'un jeu sont disponibles toute l'année à l'office de tourisme de Bourg pour 3 euros.

Dans le cadre du développement des services de proximité entre Bourg et Blaye, nous avons choisi de soutenir l'ouverture d'un institut de beauté. Pour la troisième fois en 5 ans un bail commercial vient d'être créé dans un bâtiment communal. Sur le plan financier nous accompagnons l'esthéticienne à s'établir en lui allouant une réduction significative du loyer au cours des trois premières années. Au-delà d'une activité commerciale complémentaire, c'est aussi la création d'un emploi supplémentaire à Gauriac. Nous lui souhaitons la bienvenue et une pleine réussite. L'ouverture est prévue pour début juillet dans le bâtiment de la Poste.

Le plan local d'urbanisme (PLU) qui devrait pouvoir être applicable courant juin/juillet 2008 a pour objectif d'ouvrir un nouvel espace à des commerces susceptibles de s'installer. Bien entendu, les commerçants actuels qui le souhaiteront auront tout loisir de s'y établir.

Suite en page 3 ►►►

www.gauriac.fr

Sommaire

- 2 Mémento
- 3 **INFOS MUNICIPALES**
SMICVAL
- 4 Budget 2007
- 5 Gauriac en travaux
- 6 Marchés publics
- 7 L'avenir du gymnase
- 8 École - État civil
- 10 EDF - GDF
- 11 **CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 30 mars 2007
- 13 Séance du 1er juin 2007
- 17 **VIE PRATIQUE**
Santé, Petite annonce
- 18 **ASSOCIATIONS**
Culture et loisirs, VTT, ACCA
- 19 USG, AD2CG
- 20 **LOISIRS**
Bibliothèque, Activités d'été
- 22 Petites phrases,
Recette d'ici, Le coin de R. A.
- 23 Agenda de Gauriac
- 24 **MÉMOIRE DU VILLAGE**
Problème de définition,
Cascaillou

Directeur de publication
Robert BALDÈS

Responsable de rédaction
Raymond RODRIGUEZ

Comité de rédaction :
René AVARGUES
Bernard CHERY
Marcelle MASSIAS
Armande MONTION
Jeannine POUILHE

La Ginette

Promenades
en bateau sur l'estuaire
au départ de Bourg
ou Blaye

Tarifs à partir de 8 €
Renseignements et réservations
06 18 59 41 52 ou 06 30 60 27 98

Le grain de beauté

Institut de beauté

À côté de La Poste

**NOUVEAU
À GAURIAC**

Ouvert
dès le 9 juillet

05 57 64 80 71

En attendant la réouverture d'un RESTAURANT en septembre

MAIRIE de GAURIAC

Tél. 05 57 64 80 08 - Fax 05 57 64 89 13

mairie@gauriac.fr ▪ www.gauriac.fr

Secrétariat ouvert au public :

lundi de 15 h 30 à 19 h 00,

mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h 30

Urgences de nuit : le numéro de l'adjoint d'astreinte est communiqué par le répondeur.

URGENCES MÉDICALES : 15

POMPIERS : 18 ou 05 57 68 40 18

GENDARMERIE : 17 ou 05 57 42 00 18

HÔPITAL DE BLAYE : 05 57 33 40 00

Hôpital Pellegrin : 05 56 79 56 79

ACCIDENTS DE L'ŒIL : 05 56 79 54 63 ou 05 56 79 54 64

EDF DÉPANNAGE 24h/24 : 0 810 333 033 (prix appel local)

GDF DÉPANNAGE 24h/24 : 0 810 433 033 (prix appel local)

FRANCE TÉLÉCOM DEPANNAGE : 10 13

ANPE Blaye : Av. Paul Tardy - 05 57 42 65 65 (Fax 05 57 42 12 43) ou 3614 ANPE ou www.anpe.fr ouverte le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 16h30 et le jeudi de 8h45 à 12h45.

SOUS-PRÉFECTURE : 05 57 42 61 61

TRIBUNAL d'INSTANCE : 05 57 42 10 95

CENTRE des IMPOTS : 05 57 42 66 70 (Fax 05 57 42 66 75) ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h à 17h

ÉQUIPEMENT : 05 57 42 62 10

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : 05 57 94 06 80

CABINET MÉDICAL

Médecins :

Pierre BOUILLAUD et Jean-Yves BOUYÉ - 05 57 64 86 05

Infirmières :

Rolande GUICHENEY et Anne Véronique RAKOTOJOELY - 05 57 64 82 82

Chirurgien dentiste :

Chantal MAZE SPINEC - 05 57 64 93 80

MEDECIN DE GARDE : renseignement au 15

PHARMACIE : Paul ADOLPHE - 05 57 64 86 11

PHARMACIE DE GARDE : 05 57 43 55 18

MARCHÉS

BLAYE : mercredi et samedi matin - **BOURG** : 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois : place du district - dimanche matin : sous la halle -

BRAUD et St LOUIS : marché aux primeurs et légumes : lundi, mercredi, vendredi à 18 h - **GAURIAC** : jeudi matin - **PU-**

GNAC : mercredi matin - **St ANDRE** : Jeudi et samedi matin -

St CHRISTOLY : dimanche matin

CINÉMA Le Monteil à Blaye

05 57 42 90 31 : programmes sur répondeur

DÉCHETTERIES de SAINT GERVAIS (05 57 43 65 50) et de SAINT PAUL (05 57 42 81 51)

- Du 1/02 au 31/10 : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

- Du 2/11 au 31/01 : de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

- Fermées les dimanches et jours fériés.

BAC BLAYE - LAMARQUE : 05 57 42 04 49
et 3615 INFOS33

AUTOBUS Citram : Renseignements 05 56 43 68 43

FOURRIÈRE INTERCOMMUNALE : 7J/7 de 9h à 12h et de 14h à 18h - Tél. 05 57 64 73 30 ou 06 07 12 17 39

PERMANENCES

► **À la MAISON DES SERVICES AU PUBLIC de Bourg - 8, au Mas** - Tél. 05 57 94 06 80

Assistante sociale du Régime Général : mardi de 9h30 à 11h30 sur RDV au 05 57 42 02 28

Assistante sociale du Régime Agricole : lundi et jeudi de 9h à 12h sur RDV au 05 94 08 84.

M.S.A Conseiller : 1^{er} et 2^e vendredi du mois, le matin.

Centre Intercommunal d'Action Sociale : le mardi de 14h à 17h et le jeudi de 9h30 à 12 h (aide ménagère, carte d'invalidité, Allocation Personnalisée d'Autonomie, Couverture Maladie Universelle, transport pour les personnes à mobilité réduite etc.)

CRAMA (assurance maladie) : 2^e lundi du mois de 9h à 12h sur RDV au 05 56 11 68 89

Conciliateur : M. Guérin le mercredi de 10h à 12h

C.A.U.E. conseils en architecture et amélioration de l'habitat : 2^e mardi du mois à 11 h sur RDV au 05 57 94 06 80

P.A.C.T. Habitat : 2^e mardi du mois de 14h à 16h

Mission Locale de la Haute Gironde : lundi, mardi et mercredi matin sur RDV au 05 57 94 06 80, le mardi après-midi sans RDV.

Point Accueil Ecoute Jeunes : psychologue le jeudi de 14h à 17h sur RDV au 05 56 44 50 99

ACSAIE (accompagnement vers l'emploi) : le jeudi de 14h à 17h sur RDV au 05 57 58 43 13

CEPACCRE (création d'entreprise) : vendredi de 9h à 13h sur RDV au 05 56 51 12 14

► **À la MAISON DES SERVICES AUX PUBLICS de Blaye - 32, rue des maçons**

Caisse d'allocations Familiales (CAF) : le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h30 à 16 h

Assurance Maladie (CPAM) : du lundi au vendredi de 8h à 17h00

► **À la MAIRIE de BLAYE**

Caisses de Retraite : tous les mercredis de 9 h à 12 h

AUTRES SERVICES

Centre Régional d'Information et de Coordination Routière : 24 h/24 répondeur 08 26 02 20 22 ou réponses personnalisées 05 56 96 33 33

Perte de Carte Bancaire : 08 36 69 08 80

Perte de chéquier : 08 37 68 32 08

Allo enfance maltraitée : 119 (gratuit)

Sida Info service : 0800 840 800 (gratuit d'un fixe)

Drogues, alcool, tabac info service : 113 (gratuit)

Drogues Info service : 08 00 23 13 13 (gratuit d'un fixe)

Alcooliques anonymes : 05 56 24 79 11

Croix-Rouge écoute : 0800 858 858 (gratuit d'un fixe)

SOS Amitié : 05 56 44 22 22

Femmes Info service (violences conjugales) : 01 40 33 80 60

Le prochain numéro régulier du Journal de Gauriac paraîtra début octobre 2007. Pour pouvoir être insérés vos lettres, articles ou photographies doivent parvenir en Mairie le 30 sept. 2007 au plus tard. Les personnes désirant s'exprimer mais ne souhaitant pas écrire un texte peuvent demander la visite d'un membre du comité de rédaction.

Avec le SMICVAL, c'est toujours plus

À l'automne dernier, l'augmentation exorbitante de la taxe 2006 des ordures ménagères de certains contribuables avait soulevé une vive émotion (voir le Journal de Gauriac n° 70). Plus récemment, au mois de mars, les représentants de Gauriac au Conseil communautaire du Bourgeais s'étaient insurgés en vain contre la nouvelle augmentation, lourde et discriminatoire, de cette même taxe pour 2007 (voir le Journal de Gauriac n° 72). Fidèle dans ses pratiques, le SMICVAL tente maintenant une nouvelle hausse, déguisée celle-là, en frappant les communes et donc leurs administrés. De quoi s'agit-il ?

Le SMICVAL réclame dès 2007 aux communes la somme « forfaitaire » de 3,33 € par habitant (soit 2 820,51 € pour Gauriac) au titre d'une **Redevance spéciale** qu'il vient tout juste d'instaurer. Dans les différents courriers adressés le même SMICVAL n'exclue pas, pour 2008, une augmentation de cette nouvelle redevance qui pourrait aller jusqu'à tripler la participation communale. L'apparition de cette redevance est d'autant plus incompréhensible que les contribuables paient déjà une taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour leur domicile. Or un enfant qui prend son repas à la cantine scolaire ne produit pas de déchets chez lui et inversement. Le même raisonnement peut être tenu pour un repas pris dans la salle communale ou sur une aire de pique-nique. Chacun paierait donc deux fois l'enlèvement de ses déchets, une première fois sous forme de taxe, une seconde sous forme de redevance spéciale. Vraiment très spéciale !

Si les communes doivent payer cette nouvelle Redevance spéciale au SMICVAL, il faudra bien qu'elles trouvent l'argent quelque part... c'est-à-dire dans les impôts qu'elles perçoivent en augmentant la taxe d'habitation et les taxes foncières (pour Gauriac de 1 à 4% selon l'ampleur de l'augmentation 2008). Et hop ! Le tour est joué le SMICVAL fait payer les contribuables deux fois et c'est les communes qui portent le chapeau. Pas mal hein !

À Gauriac et dans quelques autres communes, les élus municipaux refusent de telles pratiques. Nous avons par exemple omis de porter au budget 2007 les 2 820,51 € réclamés, car nous n'acceptons pas la proposition tarifaire de contrat 2007 proposée par le SMICVAL. Combien de temps allons-nous pouvoir résister aux pressions prévisibles des autorités de tutelle ? Difficile à dire, mais c'est dans ce genre de situation que les élus ont besoin du soutien actif de la population.

Fleurissement

La commune primée

La commune de Gauriac vient de recevoir le deuxième prix du concours départemental.

Le Conseil remercie la commission fleurissement, les agents techniques, notamment Patrice LOTTIER et les habitants de la commune qui font un effort particulier.



◀◀◀ Suite de la page 1.

Les augmentations consécutives, annuelles, du traitement des ordures ménagères, le manque de transparence dans la gestion posent un véritable problème. Pour bon nombre de ménages de telles hausses à répétition finissent par devenir indigestes. Je comprends parfaitement vos réactions, parfois même votre irritation. La question qui reste posée est de savoir si cette activité doit être un service public financé par l'impôt ou bien une prestation marchande liée à la quantité de déchets produits. Ensuite il faut créer les conditions pour obtenir une pleine transparence de gestion du SMICVAL. Aujourd'hui il est indispensable de permettre aux concitoyens de pouvoir suivre, y compris sur Internet, les critères qui agissent sur l'évolution des coûts. Nous venons de recevoir en mairie la facture de la redevance spéciale en cours de création pour les Communes. Le dernier Conseil Municipal indigné par cette nouvelle charge anormale qui vient grever le budget a refusé de payer les 2 820,51€ réclamés. Il faut dire qu'au final c'est toujours le contribuable qui paie.

Un grand merci aux associations qui animent notre bourgade, et elles sont nombreuses. Une fois de plus nous venons de vivre une très belle fête locale. L'été sera pour beaucoup le moment de prendre un repos bien mérité. Espérons donc que les jours à venir permettront d'offrir aux visiteurs de la Gironde et à nous-mêmes une véritable période estivale. Il faut un temps pour tout, y compris pour le soleil. Les raisins en ont eux aussi grandement besoin pour pouvoir produire un millésime exceptionnel tel que nous l'aimons.

Pour terminer, je souhaite donc à toutes les familles gauriacaises de bonnes vacances.

Le Maire
Robert BALDÈS

Le budget 2007, voté le 30 mars dernier, s'inscrit dans la droite ligne des précédents. Il s'appuie sur les bons résultats de l'exercice 2006 qui a créé les conditions d'un développement durable pour notre village (voir *Le Journal de Gauriac n° 71 bis*).

Il s'agit en effet de poursuivre les investissements communaux et en particulier la salle polyvalente, le confortement de la falaise de Marmisson, la rénovation de l'école (classe de CE1 et huisseries) et de la voirie communale. Le tableau des investissements prévus en 2007 a été publié dans *Le Journal de Gauriac n° 71 bis* de mars 2007.

Concernant le fonctionnement, nous poursuivrons les efforts entrepris depuis plusieurs années afin de dégager à nouveau un excédent substantiel, la fameuse capacité d'autofinancement, qui est la garantie pour que les investissements communaux puissent se poursuivre en 2008.

Le tout dans une situation fiscale apaisée puisqu'il n'y aura pas cette année d'augmentation des taux des impôts communaux.

Budget communal 2007

Maintenir le cap

Pour comprendre le tableau ci-dessous

❶ Tant en recettes qu'en dépenses, la plupart des chiffres 2007 sont des mises à jour de ceux de 2006 indiqués en italique.

❷ Pas d'augmentation des impôts communaux en 2007

Comme nous le laissons entendre dans le précédent *Journal de Gauriac*, le Conseil municipal du 30 mars dernier a décidé de ne pas modifier les taux des taxes communales pour 2007. Cette décision s'appuie sur un double constat :

- d'une part la pression fiscale que certains contribuables ont subi en 2006 du fait de l'instauration de la Taxe sur les ordures ménagères incite à une pause fiscale ;

- d'autre part l'équilibre financier communal qui est acquis depuis 2003 mais consolidé en 2005 et surtout en 2006 permet d'envisager 2007 avec sérénité.

Le taux des taxes pour 2007 est donc le suivant

- Taxe d'habitation : 12,03 %
- Taxe foncière (bâti) : 23,98 %
- Taxe foncière (non bâti) : 46,18 %

Ces taux s'appliquent sur les bases d'imposition, fixées par l'administration fiscale et qui augmentent automatiquement chaque année en fonction de l'indice officiel du coût de la vie. C'est pour cette raison que la somme 2007 est supérieure à la somme 2006.

❸ Pour 2007 la ligne Dépenses imprévues correspond à la capacité d'autofinancement imaginée en début d'exercice. Aux 12 298 € prévus initialement viendront s'ajouter, on l'espère, l'ensemble des économies de fonctionnement réalisées en 2007. L'objectif étant, comme en 2006, d'atteindre une capacité d'autofinancement de l'ordre de 50 000 à 60 000 €.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2007 (et rappel du compte administratif 2006)

❶ ►	RECETTES	2006	2007	DÉPENSES	2006	2007
	Atténuation des charges de personnel Remboursements emplois aidés, arrêts maladies..	13 701	7 000	Charges à caractère général		
	Produits des services Garderie, location salle, etc.	3 634	4 207	Travaux d'entretien, électricité, carburant, téléphone, affranchissements, fournitures de secrétariat, assurances, éclairage public etc.	97 981	110 000
❷ ►	Impôts et taxes Taxes d'habitation, foncières, taxes diverses	191 096	196 044	Charges de personnel	144 601	167 500
	Dotations et participations versées par l'État	224 165	220 267	Autres charges de gestion courante Syndicats intercommunaux, associations, élus, service d'incendie, etc.	113 697	122 474
	Autres produits de gestion courante Loyers (logements et commerce)	49 611	50 180	Charges financières		
	Produits exceptionnels et financiers	3 981	2 000	Intérêts des emprunts	25 587	28 100
				Remboursements en capital	41 615	39 000
				Remboursement Communauté de Communes (T.P.U.)	326	326
				Dépenses imprévues	0	12 298
	TOTAL des dépenses	486 883	479 698	TOTAL des recettes	382 192	479 698

Travaux 2007 réalisés ou en cours



▲ Réfection de voirie à Francicot

Voies communales

Il a été réalisé par la SCREG pour 74 000€ de travaux en juin. Un nouveau marché de près de 50 000 € de goudronnage de routes vient d'être passé avec l'entreprise BOUCHER qui a pour mission d'intervenir entre juillet et septembre prochains. Après ces travaux, pratiquement toutes les voiries malmenées durant les travaux du gaz et d'assainissement auront retrouvé une situation normale.

Dans les secteurs de Perrinque - Banly - Camp haut le goudronnage a été réalisé alors que des travaux d'assainissement sont prévus. Cependant on ne sait pas quand ces derniers vont débiter puisque le SIAEPA est en attente de subventions. Nous ne pouvions attendre davantage en raison du très mauvais état de la chaussée. C'est regrettable, mais il ne fallait pas laisser se déstructurer cette voirie. Cela conduirait à des travaux de réfection beaucoup plus onéreux, surtout quand on sait qu'après les tranchées il est préférable d'attendre deux années de tassement avant d'intervenir.

Mise aux normes de l'électricité d'un local commercial

Le manque de locaux commer-

ciaux dans le village a conduit la municipalité à libérer le logement de la poste pour favoriser la **création d'un institut de beauté** qui ouvre dès ce mois de juillet 2007. Ce changement de destination a entraîné une mise à niveau de l'installation électrique. Les travaux ont été effectués par

l'entreprise Didier ARRIGHI après une mise en concurrence.

Salle polyvalente

Au centre du village le bâtiment Bergon est depuis deux mois entre les mains des entreprises qui réalisent une salle de 190m². Il suffit de jeter un coup d'œil sur la bâtisse pour se rendre compte de l'avancée des travaux.



▲ L'état des travaux de la salle polyvalente

Falaise de Marmisson

C'est l'entreprise ETAIR PYRENEES qui a été retenue, après consultation, pour conforter la falaise de Marmisson. Elle va réaliser les travaux à partir du 9 juillet, pour les terminer fin septembre 2007. Le **chemin rural n°3**, permettant de franchir la falaise entre l'estuaire et le plateau et fermé depuis 1992, sera rouvert dès que les lieux seront sécurisés. L'**arrêté de péril** qui touche une habita-

tion sera alors levé.

Jardin du souvenir

Annexé au cimetière, il devrait commencer à voir le jour puisque l'entreprise DECO'TURF de CARTELEGUE, choisie après une mise en concurrence, a actuellement le bon de commande en main.

École

La **rénovation totale de la classe de CE1**, y compris les fenêtres, va débiter le 7 juillet pour se terminer avant la rentrée scolaire de septembre. C'est l'entreprise DYNAMIC PEINTURE de SAINT CIERS DE CANNESSE, la mieux disante, qui a été retenue.

Fenêtres sur l'estuaire

Dans le cadre du développement touristique la Communauté des Communes réalise des fenêtres sur l'estuaire à Vitescale et Furt. Le parking

de Vitescale a été modifié pour laisser place à la fenêtre « La Pierre et les maisons troglodytes » à Furt c'est le thème « Nature et végétaux » qui sera évoqué. Ces travaux s'inscrivent dans un dispositif d'une douzaine de fenêtres implantées dans tout le canton.

Autant dire que tout Gauriac est en chantier pour des opérations destinées à améliorer le bien vivre dans la commune.

Comment les entreprises sont-elles choisies pour réaliser des travaux pour la commune?

Selon la loi, tout dépend de l'importance du marché

Marché de moins de 4 000 € HT

Pour ces petites commandes de travaux, fournitures et équipements le Maire a un pouvoir adjudicateur mais, dans la pratique, à Gauriac, il sollicite généralement l'avis du Conseil municipal. Les comptes-rendus publiés dans *Le Journal de Gauriac* s'en font régulièrement l'écho.

Marché d'un montant estimé entre 4 000 et 90 000 € HT

Dans le cas de petits marchés (comme l'électricité de l'institut de beauté ou le jardin du souvenir) une publicité « adaptée » est nécessaire pour une mise en concurrence loyale des entreprises. Il peut s'agir, selon le cas, d'une annonce dans la presse, d'un affichage en mairie, d'une annonce sur le site Internet de la commune, d'une demande de devis à plusieurs entreprises etc.

Marché d'un montant estimé entre 90 000 et 210 000 € HT

En ce qui concerne les marchés de moyenne importance (comme la salle polyvalente ou le confortement de la falaise de Marmisson) et comme dans les deux cas précédents on utilise encore une « procédure adaptée » qui permet une négociation avec les entreprises. Cependant, la publicité faite sur l'offre doit être réalisée dans un Journal d'Annonces Légales (JAL) et/ou dans le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP). Ainsi, toutes les entreprises qui le souhaitent peuvent être candidates.

Marché d'un montant estimé supérieur à 210 000 € HT

Pour les marchés importants (comme le comblement des carrières de Perrinque) un avis d'appel public à la concurrence est lancé selon des « procédures formalisées » avec publication au BOAMP. La négociation

avec les entreprises est ici interdite. Enfin, pour les très gros marchés (plus de 5 270 000 € pour les travaux ou plus de 210 000 € pour les fournitures et les services) une publication au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) est nécessaire... Cela n'est encore jamais arrivé à Gauriac.

Dans tous les cas, c'est l'entreprise la mieux disante qui est retenue. C'est celle qui offre le meilleur rapport qualité/prix. La Mairie choisit l'offre la plus avantageuse économiquement, sur la base de critères préalablement portés à la connaissance de tous les candidats.

Pour les marchés d'un montant estimé supérieur à 90 000 €, le choix de la municipalité se fait sur proposition de la Commission communale d'appels d'offres

L'exemple de la salle polyvalente

La publication du marché a été effectuée durant 52 jours en utilisant plusieurs supports (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP), Sud Ouest et Internet) pour le porter à la connaissance des entreprises et du public. L'ouverture des plis, c'est-à-dire des propositions des entreprises, a été réalisée le 6 mars 2007 par l'architecte en présence de la commission communale d'appels d'offres.

Sur conseil de l'architecte les entreprises mieux disantes ont été retenues.

- **Lot 1 - Maçonnerie** : (2 Candidats) GREZIL 55 283,65€ HT - **retenu** EGBA de 33-SAINT SEURIN DE BOURG pour 49 935,10€ HT.

- **Lot 2 - Charpente** : (2 Candidats) DUPUY 13 870€, **retenu** PH LAURENT de 33-SAINT GERVAIS pour 12 241,21€ HT.

- **Lot 3 - Menuiseries extérieures** : (2 candidats) PICHON 37 825€ - **retenu**

DYNAMIC-PEINTURE de 33-ST CIERS DE CANESSE pour 28 147,00€ HT.

- **Lot 4 - Plâtrerie – Plafonds - Acoustique – Isolation – Portes intérieures** : (3 candidats) AIG 27 578€ - DYNAMIC PEINTURE 30249,55€ - **retenu** AQUITAINE ISOL de 33-MERIGNAC pour 24 865,69€ HT.

- **Lot 5 - Plomberie – Sanitaires** : (1 Candidat) **retenu** BEAUDOUVI de 33-MOMBRIER 5 381,00€ HT.

- **Lot 6 - Électricité** : (3 candidats) MDE 88 017,32€ - ARNAUDIN 12503,90€ - **retenu** ARRIGHI de 33-GAURIAC pour 11 724,60€ HT.

- **Lot 7 - Chauffage – Climatisation** : (2 Candidats) APPLIC FROID 24 180,05 – **retenu** BEAUDOUVI de 33-MOMBRIER pour 17 802,00€ HT.

- **Lot 8 - Carrelage** : (1 Candidat) **retenu** BOUQUET de 33-LANSAC 19 868,71€ HT.

- **Lot 9 - Peinture** : (2 Candidats) MDE 36 038, 69€ - **retenu** DYNAMIC PEINTURE de 33-SAINT CIERS DE CANESSE pour 6 601,00€ HT.

- **Lot 10 - Aménagement Scénique** : (4 Candidats) MDE 14 903€ - Z PROFESSIONNEL 14 886,82€ - MDE 14 903€ - **retenu** ATELIERS LUMIERE de 33-MERIGNAC 11 580,00€ HT.

Malgré une large publication du marché les lots 2 et 8 n'avaient pas un seul candidat à l'ouverture des plis. Une consultation complémentaire a donc été nécessaire.

Après deux premières mises en concurrence l'Architecte, le Bureau de Contrôle et le SPS (sécurité du chantier) avaient été choisis :

- Architecte : LEBLEU BATAILLER pour 4 500 € HT

- Bureau de Contrôle : QUALI-CONSULT pour 4 860 € HT

- SPS : QUALI-CONSULT pour 2 244 € HT

Total Général : 199 750,31€ HT + TVA 39 151,06 = 238 901,31€ TTC

N.B. Les honoraires du maître d'œuvre (architecte) doivent être compris dans l'estimation du montant du marché. De plus, dans le cas d'un marché par lots, c'est le montant total des lots qu'il faut prendre en considération et non le montant de chaque lot.

Au centre de la vie du village depuis 36 ans L'avenir de la gestion du gymnase

Il y a quelques années le gymnase vieillissant était sous la menace d'une fermeture par la commission de sécurité. En 2003, après d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes, il retrouvait une nouvelle jeunesse. Le voilà reparti pour de nombreuses années de service, mais cela n'est pas sans poser maintenant de nouvelles questions.



Rares sont les communes de 850 habitants qui possèdent un gymnase. Au début des années 70 ce fut l'acharnement de quelques passionnés de basket et de la municipalité de l'époque qui permit sa construction. Au fil des années les générations de sportifs s'y sont succédées tant et si bien qu'aujourd'hui, le gymnase de Gauriac a un intérêt qui dépasse de loin l'échelle locale. Outre son club de basket résident, l'Union Sportive Gauriacaise, qui recrute ses joueurs dans un grand nombre de communes alentour, il abrite par exemple certaines activités des clubs de tennis de Plasac et Bourg et permet la pratique du sport en salle pour l'Institut Médico Éducatif de Blaye ou du Centre de Formation d'Apprentis de Pugnac. L'entretien et les travaux de rénova-

tion que nécessite le gymnase sont par contre à la seule charge de notre commune qui n'en a pas les moyens financiers. Par exemple, pour ce qui est du plus urgent, l'éclairage de la salle mériterait d'être refait mais les usagers devront attendre encore longtemps.

Au moment où l'USG développe des démarches auprès de la Communauté de Communes (CdC) de Bourg pour obtenir un statut cantonal, la même question se pose pour le gymnase. Ne faudrait-il pas qu'il devienne lui aussi cantonal, car seule la CdC a les moyens financiers de garantir la qualité et la pérennité de ses installations. Cependant cela ne serait possible qu'en transférant la propriété du bâtiment à la CdC dont la gestion échapperait alors à la commune de Gauriac. Pour la municipa-

lité, il va de soi que s'engager dans la voie d'une cession du gymnase à la CdC ne peut se faire qu'avec l'aval préalable des gauriacais. **Dans ces conditions celles et ceux qui ont fait vivre cette salle et la font vivre encore en y usant les semelles de leurs chaussures ont leur mot à dire. Discutez en famille, entre anciens de l'USG, entre sportifs et n'hésitez pas faire connaître votre avis dans les colonnes de ce journal, en écrivant à la mairie ou en interpellant un élu.**

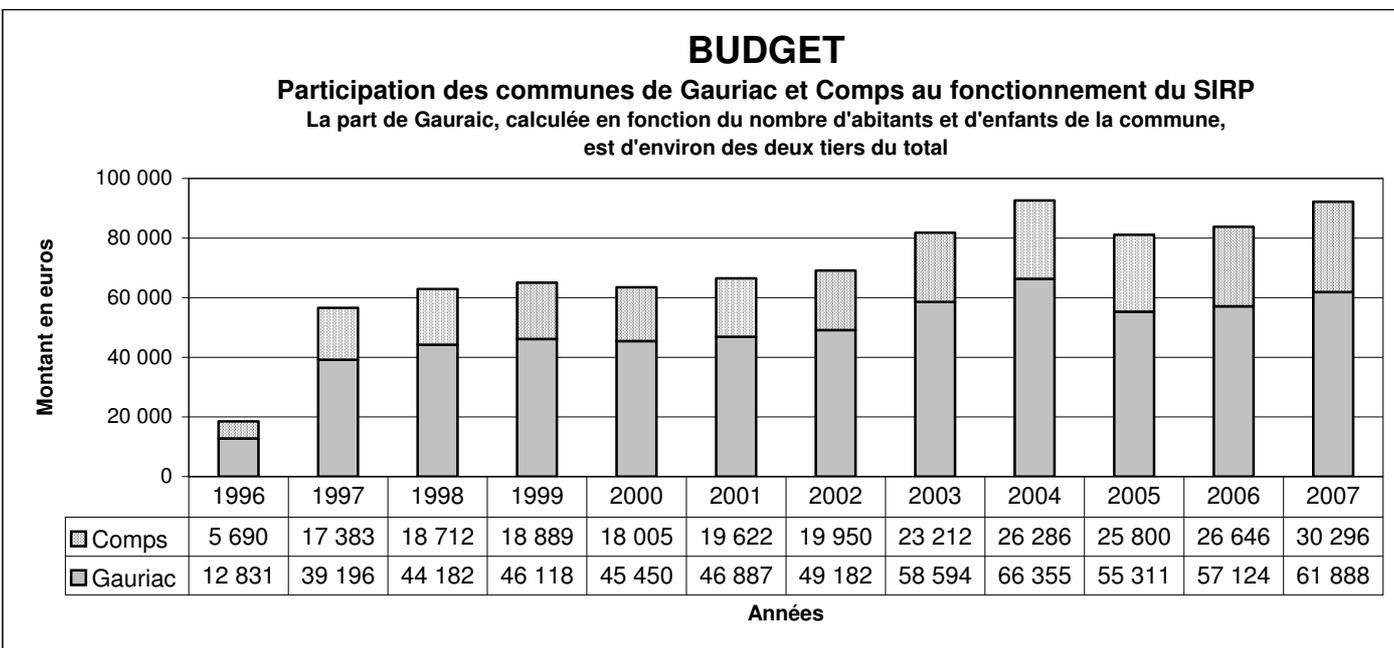
Pour que le gymnase soit géré par la CdC, encore faudrait-il que la CdC en soit d'accord et cela est loin d'être acquis. En effet développer la gestion cantonale des équipements sportifs ne semble pas d'actualité. Ces derniers mois par exemple, les responsables du football cantonal (COFC) ont proposé que la gestion des terrains de football passe sous contrôle cantonal ce qui, selon eux, aurait permis une amélioration de la qualité des équipements. Ils ont esuyé le refus, poli mais ferme, des maires intéressés qui souhaitent garder l'entier contrôle de leurs terrains de sport. Pour ce qui est du gymnase de Gauriac la municipalité n'oppose aucun refus de principe mais c'est le Président de la CdC qui déclare que cela lui paraît impossible.

On le voit, l'avenir de la gestion du gymnase est encore loin d'être décidé et, de toute façon, la position de la municipalité dépend uniquement de l'avis des gauriacais. Alors, quelle que soit la manière que vous choisirez, n'hésitez pas à faire connaître votre avis.

Raymond RODRIGUEZ

Tout
sur
Gauriac
www.gauriac.fr

L'école de Gauriac - Comps en chiffres



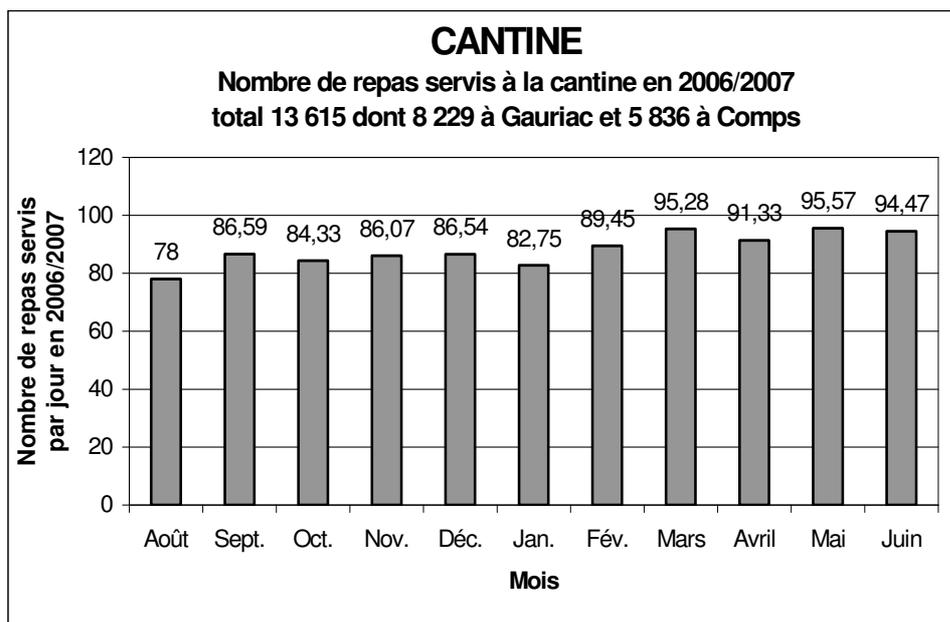
EFFECTIF SCOLAIRE à la rentrée 2007/2008

Petite section : 10 élèves
Moyenne section : 13 élèves
Grande section : 14 élèves
CP : 11 élèves
CE 1 : 20 élèves
CE 2 : 15 élèves
CM 1 : 21 élèves
CM 2 : 6 élèves

Total : 110 élèves

Petite section à CE 1 :
école de Gauriac

CE 2 à CM 2 :
école de Comps



CANTINE

Tarifs des repas 2007/2008

Maternelle : Prix d'achat 2,57 € ; Prix de vente 2,14 €
Primaire : Prix d'achat 2,81 € ; Prix de vente 2,28 €
Adulte : Prix d'achat 3,13 € ; Prix de vente 3,94 €

- Y compris l'augmentation de 2,5%, au 1er septembre 2007
- La différence entre le prix d'achat (au prestataire de service) et le prix de vente (aux familles) est prise en charge par les Communes

Tout
sur
Gauriac
www.gauriac.fr

Calendrier scolaire 2007 - 2008

	Écoles maternelles et élémentaires de Gironde (semaine de 4 j)	Collèges et lycées de l'Académie de Bordeaux Zone C	Zone A	Zone B
Rentrée des élèves	mercredi 29-08-07	mardi 4-09-07		
Vacances de Toussaint	du ven. 26-10-07 au mer. 7-11-07	du samedi 27-10-07 au jeudi 8-11-07		
Vacances de Noël	du ven. 21-12-07 au lundi 7-01-08	du samedi 22-12-07 au lundi 7-01-08		
Vacances d'Hiver	du ven. 22-02-08 au merc. 5-03-08	du sam. 23-02-08 au lundi 10-03-08	du sam. 16-02-08 au lundi 3-03-08	du sam. 9-02-08 au lundi 25-02-08
Vacances de Printemps	du mer. 23-04-08 au lundi 5-05-08	du sam. 19-04-08 au lundi 5-05-08	du sam. 12-04-08 au lundi 28-04-08	du samedi 5-04-08 au lundi 21-04-08
Début des vacances d'été	vendredi 4-07-08	jeudi 3-07-08		

► Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
 ► Dans les écoles maternelles et élémentaires de la Gironde les jours suivants seront jours de classe : mercredi 29 août 2007, mercredi 7 novembre 2007, mercredi 5 mars 2008, mercredi 23 avril 2008 et le mercredi 7 mai 2008 (en remplacement du vendredi 9 mai 2008).

Le principal c'est de participer

Les olympiades

Le 29 mai 2007, quinze équipes composées d'un enfant de chaque section (équipes de 7 ou 8 enfants) du RPI Comps - Gauriac se sont affrontées tout au long de la journée sur le terrain en face de l'école.

Au programme: tir à la corde, relais pieds attachés, courses de char, lancer, relais pompier, concours de puzzles... marqués d'une pause pique -nique.

La journée s'est terminée par une remise de récompenses (médailles d'or, d'argent et bronze) pour les 3 équipes gagnantes... ainsi qu'un goûter auquel les parents ont pu se joindre.

Bien sûr, chaque enfant est reparti avec son diplôme de "bonne participation... car le principal c'est de participer !"

Modification de la carte scolaire

Loin du tintamarre médiatico-parisien sur les dérogations à la carte scolaire les choses changent pour nos collégiens à partir de la prochaine rentrée. Les élèves de Gauriac, et avec eux ceux de Saint Ciers de Canesse, Saint Trojan et Villeneuve fréquentaient jusqu'à présent le collège de Blaye. À partir de la rentrée 2007 ils seront progressivement affectés au collège de Bourg sur Gironde. Puisqu'il n'est pas question de faire changer de collège à un enfant, dans un premier temps, cela concerne uniquement les élèves entrant en sixième et s'appliquera progressivement, année par année. Cette mesure a pour objectif de désengorger le collège de Blaye qui devient aujourd'hui trop

étroit à tel point qu'on envisage la construction d'un nouvel établissement dans le Blayais.

Assistants maternelles agréées

À Gauriac il n'y a pas de crèche mais il y a 6 assistantes maternelles agréées qui peuvent accueillir en tout 16 enfants. Une assistante maternelle accueille votre enfant à son domicile. Elle est agréée par les services du Conseil Général et elle est rattachée à un centre de Protection Maternelle et Infantile qui la conseille, la forme et la contrôle à l'improviste. La liste et les coordonnées des assistantes maternelles sont disponibles en mairie.

Recensement pour le service national

Tous les jeunes Fran-

çais, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dès l'âge de 16 ans, le mois de leur anniversaire ou le mois qui suit.

La gendarmerie Recrute

5 000 postes de gendarmes en 2007
 Âge : de 18 à 36 ans
 Pas de conditions de diplômes (baccalauréat à partir de 2008)
 - Emplois spécialisés d'entretien, de gestion du personnel, etc. (diplômes suivant la spécialité)
 - Des volontaires : contrat d'un an renouvelable 4 fois de 17 à 29 ans
 - Des récidivistes : missions de renforts en dehors de l'activité professionnelle
 - Des officiers.
 Renseignements à la mairie de Gauriac ou à la gendarmerie de Blaye

ETAT CIVIL 2^E TRIMESTRE 2007

NAISSANCES

Lilou Léa Ayline
 LEROYER-BERREZAY
 le 29 mars 2007 à Blaye

Youssef
 EL GANJAOUI
 le 25 juin 2007 à Bordeaux

DÉCÈS

Robert Marcel Fernand BRAY
 le 07 juin 2007 à Gauriac

Frédéric Claude PIERRE
 le 23 juin 2007 à Gauriac

■ Tondeuses à gazon : de nouvelles plaintes



Il ne se passe pas une semaine sans qu'une plainte soit enregistrée en mairie au sujet des tondeuses à gazon. Puisque vous prenez soin de votre pelouse, prenez aussi soin du repos de vos voisins et sachez que la législation impose un horaire pour de tels travaux effectués par des particuliers :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Merci pour votre civisme.

■ À ne pas confondre : containers de tri sélectif et décharge publique

Les containers de Francicot et de Vitescale sont destinés à récupérer uniquement les emballages en verre, plastique, métal ainsi que les papiers et cartons.

Certains d'entre nous font semblant de ne pas le comprendre et en profitent pour s'en servir de décharge publique en y déposant tout et n'importe quoi. Pire, ils se donnent parfois bonne conscience en s'y débarrassant de vêtements usagés mais encore en bon état qu'ils laissent traîner sous la pluie, au vent et abandonnent au piétinement. Quelques rappels. Pour vous débarrasser de

vos encombrants deux déchetteries sont à votre disposition. Leurs coordonnées sont indiquées en page 2 de chaque numéro du Journal de Gauriac.

Pour ce qui est des vêtements des containers sont à votre disposition dans les supermarchés de Blaye et Bourg. Le Secours Populaire de Blaye les récupère également (tél. 05 57 42 27 68). Alors, de grâce, un peu de civisme.

■ Entretien des chemins de randonnée

Depuis ce printemps c'est une équipe de la Communauté de Communes qui entretient les chemins de randonnée partout où le tracteur de la commune ne peut pas passer. De l'avis de tous, le travail effectué par cette équipe s'avère excellent.

■ Un ordinateur public à la mairie



Vous ne possédez pas d'ordinateur et vous avez besoin de rédiger un CV, d'envoyer un message électronique ou consulter Internet, votre machine tombe en panne au mauvais moment, vous voulez tout simplement voir comment fonctionne ce bide, pas de panique l'ordinateur public de la mairie est mis gratuitement à votre disposition aux heures d'ouverture du secrétariat.

EDF/GDF 2006 à Gauriac

Électricité

462 clients

Longueur du réseau Haute Tension : aérien 10 809 m; souterrain 300 m

Longueur du réseau Basse Tension : aérien : 12483 m; souterrain 1440 m

Nombre de transformateurs : 13

En cas de coupure d'électricité, le numéro dépannage 24h/24 et 4j/7 disponible pour les particuliers est le 0 810 333 033 (coût d'un appel local).

Gaz

60 clients

Consommation : 1 137 MWh

Longueur conduite moyenne pression : 6 502 m

Centre d'Appel Dépannage Gaz à la disposition des clients : 0 810 433 033 (coût d'un appel local).

Accueil accès gaz : 0 810 224 000 (coût d'un appel local).

Solidarité Conseil et Information 0 800 106 168 (appels gratuits).

Le Maire vient de renouveler, auprès de l'interlocuteur privilégié EDF de la Commune, sa demande de remplacement rapide du transformateur de Francicot, situé sur la VC1 de Serquin. Cette sollicitation a déjà fait l'objet d'un courrier il y a quelques mois. Ce transformateur est trop faible, de nombreux dépannages ont été nécessaires l'hiver dernier. Ces coupures fréquentes en période de froid ont laissé plusieurs heures les habitants de ce secteur dans le noir et sans chauffage. De plus, de nombreux magasins ont été conduits à fermer leurs portes. Depuis une étude a été réalisée. Il faut construire une cabine basse au sol, soit un transformateur plus puissant de 250 KVA. Reste à programmer son financement et le jour de son installation.

Espérons que les multiples interventions auprès d'EDF permettront de le faire inscrire dans le programme des réalisations en 2007 pour ne plus subir les coupures intempestives des hivers froids.

Le Maire regrette d'être confronté aux pires difficultés pour obtenir un simple déplacement d'EDF, pour supprimer un essaim d'abeilles dans un transformateur placé sur un poteau de Vitescale, proche d'une maison d'habitation.

Le coin de René AVARGUES - SOLUTION DU JEU

Enigme
Il n'y a que 13 positions des
aiguilles qui forment un angle
dont la bissectrice est verti-
cale. Ces 13 positions sont 2 à
2 équidistantes.
Distance entre 2 de ces posi-
tions consécutives
12 h/13 = 55 min 23 s
Il s'agit ici de la 5^e de ces po-
sitions à partir de Midi
Il est 5 x 12 h/13 = 4 h 36 min
55 s
Je servirai le thé à 4 h 37
À la votre Bien sûr !

Séance du Conseil Municipal du 30 mars 2007

Présents : Robert BALDÈS, René ARRIGHI, Jean-Guy BERTAUD, Christiane SOU, Jean-Marie ARRIVÉ, Christian CANOR, Patrick GIRARDIN, Raymond RODRIGUEZ, Madame Giséle SOU.

Absent excusé : Emmanuel POMMIER pouvoir à Robert BALDÈS.

Étaient absents : Laurence BRAUD, Philippe LAMBOUR, Pascal MI-CHAUD.

Sauf indication contraire les votes sont à l'unanimité.

C. CANOR apporte les remarques suivantes sur le compte rendu du conseil municipal du 7 mars 2007.

- **Parking du centre :** véhicules qui stationnent empêchant l'accès au parking.

Le sujet sur le propriétaire qui a un accès sur le parking a été évoqué par le Maire.

- **Réglementation des nuisances.** Pas d'accord sur le rapport fait de cette partie et refuse de signer le registre des délibérations du Conseil approuvant le compte rendu.

Le Maire rappelle qu'il lui suffisait de communiquer son texte comme cela lui a été réclamé. En effet, à sa demande, le compte rendu lui a été adressé au préalable par Internet pour apporter les modifications souhaitées. Or C. CANOR n'a rien communiqué en retour. En séance à la demande de Robert BALDÈS il n'a pas un autre texte à proposer.

Compte Administratif du budget principal

René ARRIGHI

Conformément à la loi, le Maire quitte la table des délibérations et laisse la présidence à R. ARRIGHI, doyen de séance, qui présente les résultats de l'exercice 2006 pour le budget principal de la commune.

Fonctionnement

Dépenses	382 342,44 €
Recettes	486 891,42 €
Résultat excédent	104 548,98 €
Résultat N-1 excédent	244 773,23 €
Résultat clôture excédent	349 322,21 €

Investissement

Dépenses	853 692,45 €
Recettes	761 523,78 €

Résultat déficit	92 168,67 €
Résultat N-1 excédent	75 443,03 €
Résultat clôture déficit	16 725,64 €

Compte de Gestion du budget principal Robert BALDÈS

Ce bilan annuel 2006, dressé par le Receveur, est identique au Compte Administratif établi par le la Mairie.

Affectation du résultat 2006 budget principal Robert BALDÈS

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section

de fonctionnement à affecter

Résultat de clôture à affecter :
excédent 349 322,21 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat comptable cumulé à reporter au D001	déficit 16 725,64 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées ...	400 708,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	126 978,00 €
Solde des restes à réaliser	273 730,00 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En excédent reporté à la section de fonctionnement R002	58 866,57 €
Solde d'exécution N-ID001	16 725,69 €

Affectation en réserve R1068 en investissement

290 455,64 €

Vote des 3 taxes

Robert BALDÈS

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes d'habitation, foncières bâti et non bâti pour l'année 2007.

- Taxe d'habitation	: 12,03 %
- Taxe foncière (bâti)	: 23,98 %
- Taxe foncière (non bâti)	: 46,18 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition.

Budget Primitif 2007

Robert BALDÈS

Fonctionnement

Dépenses	697 405,99 €
Recettes	697 405,99 €

Investissement

Dépenses	788 304,29 €
Recettes	788 304,29 €

Le Conseil demande de ne pas budgétiser la facturation abusive du SMICVAL de 3,33 € par habitant comme l'a demandé ce dernier par courrier. Le Maire supprime donc cette somme proposée à la ligne 611.

R. BALDÈS souligne que cette somme représente 1,4% des impôts prélevés par la Commune. Le SMICVAL fait savoir que cette facture correspond au tiers du coût réel de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères. Il prévient donc qu'il faut s'attendre à une facture 3 fois plus importante pour 2008, environ 9 000 €, ce qui correspondrait pour notre commune à une imposition supplémentaire de 4,5% au total.

J.-M. ARRIVÉ précise qu'il est prévu un contrat pour finaliser cette imposition supplémentaire. Est-ce qu'il est signé pour 2007 ? Non répond le Maire. Donc, de l'avis de J.-M. ARRIVÉ, qui s'interroge également sur la gestion des élus du SMICVAL, il n'y a pas lieu de budgétiser cette ligne, d'autant qu'il constate, à la lecture du projet du budget primitif, que certaines compensations de la part de l'État sont en baisse. **R. BALDÈS** pense que la dotation pour les élus va également disparaître à court terme.

J.-M. ARRIVÉ rappelle qu'il a déjà soulevé le problème de prévoir une ligne en dépense pour l'entretien des bâtiments loués. **C. SOU** précise que le montant des locations sert en partie à rembourser les emprunts. **R. BALDÈS** ajoute que pour le budget d'une petite commune provisionner est un inconvénient et qu'aujourd'hui le risque de ne pas pouvoir faire face à une dépense est faible parce que la commune a retrouvé un fond de roulement correct. **R. RODRIGUEZ** fait remarquer qu'il était favorable à cette ligne spécifique, toutefois aujourd'hui les choses ont évolué et cela ne paraît plus nécessaire pour l'instant, compte tenu de notre mode de gestion.

Compte Administratif du budget annexe du lotissement

René ARRIGHI

Le Maire quitte la table des délibérations et laisse la présidence à René ARRIGHI, doyen de la séance, qui présente les résultats de l'exercice 2006 pour le budget annexe du lotissement.

Fonctionnement

Dépenses 272,31 €
Recettes 175 000,00 €
Résultat excédent 174 727,69 €

Investissement

Résultat N-1 excédent 3 502,54 €

Compte de Gestion du budget annexe du lotissement

Robert BALDÈS

Ce bilan annuel 2006, dressé par le Receveur, est identique au Compte Administratif établi par la Mairie.

Vote du budget primitif 2007 du budget annexe du lotissement

Robert BALDÈS

Fonctionnement

Dépenses 243 044,85 €
Recettes 243 044,85 €

Investissement

Dépenses 105 705,97 €
Recettes 105 705,97 €

Le conseil municipal à l'unanimité décide de porter à l'ordre du jour la clôture du budget annexe du lotissement et décide la dissolution du budget annexe du lotissement, dès que les dernières écritures seront passées.

Amortissements

Robert BALDÈS

Carrières de Perrinque

Le Conseil décide que la durée d'amortissement (participation de la commune aux travaux de comblement des carrières de Perrinque effectués 2006) sera sur 5 ans à compter de l'exercice 2007, ce qui se traduit par une ouverture de crédits budgétaires d'ordre :

Recette d'investissement 36 094 €
Dépense de fonctionnement ... 36 094 €

Logiciel

La cadence d'amortissement (achat d'un logiciel en 2006) sera d'un an, ce qui se traduit par une ouverture de crédits budgétaires d'ordre au budget 2007 :

Recette d'investissement 428,43 €
Dépense de fonctionnement 428,43 €

Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC)

Robert BALDÈS

Cette subvention d'un montant de 32 907,75 €, votée par le Conseil Général

au cours de l'assemblée plénière de décembre 2006, finance certains travaux à 50%. Avec cet argent le Conseil de réaliser en 2007 les opérations suivantes :

- **Travaux de voirie** (reprofilage enduit bicouche : VC n°7 de la Mayanne 2 970,00 € HT - VC n°4 de l'Église 9 157,50 € HT - VC n°1 du pressing 10 545,00 € HT - VC n°6 de Grillet 6 660,00 € HT - VC n°15 de Banly 8 760,00 € HT - VC n°2 de Roque de Thau 9 928,00 € HT - VC n°101 de Peyror 7 300,00 € HT)
Montant total : 55 320,50 € HT

FDAEC : 27 660,25 €

DGE (État) : 13 830,13 €

Commune (autofinancement) :

24 672,94 €

- Jardin du souvenir

Montant total : 6 365,00 € HT

FDAEC : 2 864,00 €

DGE (État) : 2 227,00 €

Commune (autofinancement) :

2 521,54 €

- Acoustique du préfabriqué

Montant total : 4 013,38 € HT

FDAEC : 2 383,50 €

Commune (autofinancement) :

2 416,50 €

Choix des entreprises pour les travaux de la salle polyvalente et signature des marchés

Robert BALDÈS

Voir l'article en page 6.

Globalement le coût de ce projet passe dans l'enveloppe prévue en tenant compte de l'aménagement scénique qui a été ajouté. Le fait d'obtenir un prix beaucoup plus bas que prévu sur le lot 7 permet d'absorber des dépassements sur certains autres lots. Il a été budgétisé 280 000,00 €. Il y a donc une marge en cas de dépassement.

J.-G. BERTAUD demande à qui va servir la différence d'environ 30 000 €. **Le Maire** répond que les 30 000€ ou plus seront destinés à l'acquisition du matériel d'équipement de la salle (tables, chaises, réfrigérateur, etc.)

Un courrier sera adressé aux entreprises qui n'ont pas été retenues. Le Maître d'œuvre convoque les entreprises qui ont fait l'objet de notre choix pour mercredi 4 avril pour la signature des marchés et établir un planning des travaux en présence du bureau de contrôle, mission technique et mission sécurité et protection de la santé.

C. SOU demande s'il est prévu de contracter une assurance dommage ouvrage. L'assureur de la commune, la SMACL, a été contacté répond **Robert BALDÈS**.

Lancement du marché de réfection des voiries communales 7-4-1-6-15-2 et 101

Jean-Guy BERTAUD

Le montant prévisionnel du marché estimé par les services de la DDE, maître d'œuvre, est de 55 320,50 € HT (66 163,32€ TTC).

J.-G. BERTAUD a exposé aux services de la DDE, qui doivent confirmer par écrit, la possibilité d'un classement de certaines voiries avant travaux :

- VC n°4 et 6 suite à leur élargissement ;
- la voie de la poste au gymnase ;
- la voie du préfabriqué aux containers à verres ;
- la voie de la poste aux containers à verres ;
- la place de la poste et son chemin le long du terrain de basket ;
- le chemin rural n°19 ;
- le chemin rural n°2 de Banly ;

G. SOU expose la demande de réfection du chemin de Banly. Il sera empierré prochainement répond **J.-G. BERTAUD**. **R. BALDÈS** indique qu'une petite partie de ce chemin n'est pas communale. Il faut voir sur place avec le cadastre.

Acquisition d'une partie de l'île du Nord par le Conservatoire du Littoral

Robert BALDÈS

Le Conseil de donne un avis favorable à l'acquisition par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, d'une partie de l'île appartenant aux conjoints GONET, dont 7 ha 74 a 07 ca sur le territoire de la Commune. Il avait déjà donné un avis favorable lors de l'achat de la propriété ZAMOFING par le Conservatoire du Littoral.

R. RODRIGUEZ rappelle que c'est un achat particulier, avec l'intervention du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, et de la Fondation du Littoral. Chacun achète en fonction de ses compétences.

Logements Dupont et de la Poste

Christiane SOU

Les locataires du logement de La

Poste ont choisi de prendre l'appartement disponible dans l'immeuble DUPONT, qui correspond beaucoup mieux aux besoins de la famille.

Le logement ainsi libéré, sera loué pour ouvrir un nouveau commerce, ou bien une profession libérale, de manière à nourrir l'activité commerciale du village. Le garage pourrait être mis à la disposition d'un petit atelier commercial qui a besoin de peu d'espace. Des demandes de locaux ont été formulées ces derniers mois, notamment par des esthéticiennes. Il faut contacter ces personnes. Si ce n'est pas possible, nous sommes toujours à temps de reloger une famille.

■ Convention Site Internet Collectif des Élus Municipaux contre les projets de fuseaux du contournement de Bordeaux

Robert BALDÈS

L'objectif est de financer, pour environ 80 €, et de gérer un site Internet dédié au contournement de Bordeaux et tout ce qui peut s'y rattacher. La convention est signée pour une durée d'un an. La Commune de SAINT-PAUL prend la gestion du site à son compte et s'engage à laisser le libre accès aux délégués de Coordination Rive Droite.

C. CANOR prend connaissance de ce projet et dit que le contournement n'est pas défini puisqu'il y a une décision de justice qui relance le dossier. Donc pourquoi payer ? Il ne voit pas l'utilité d'un tel projet pour l'instant. Par solidarité répond P. GIRARDIN.

Vote : 9 pour, 1 contre

■ Communications

► Achat d'une débroussailleuse multi outils avec perche (taille haies + élagueuse + roto fil)

La mise en concurrence donne le résultat suivant :

- LACROIX de SAINT ANDRE : 813,13€ HT (972,50€ TTC) marque ZENOAH

- BOUE de CARS : 848,66€ HT (1015€ TTC) sans Roto fil ? marque TANAKA

- HORAUD de ETAULIERS : 873,95€ HT (1046,04€ TTC) marque HUSQVARNA

Les agents techniques associés à cette acquisition ont choisi LACROIX pour être le mieux disant pour le rapport qualité prix et le plus proche pour la maintenance.

► Acquisition d'un ordinateur pour le bureau du Maire

L'ordinateur du bureau du Maire ne peut recevoir ni Internet, ni de clefs USB. Étant tout de même en bon état il sera attribué à l'école primaire de la commune pour la classe de CE1.

Devis BMI : 719,06 € HT (860,00 € TTC).

► **Christiane SOU** indique qu'un abribus est demandé à CAMP HAUT. **J.-G. BERTAUD** contacte la DDE et autres interlocuteurs. **J.- M. ARRIVÉ** pense que dans le cadre du ramassage scolaire la commune doit pouvoir bénéficier d'une subvention du Conseil Général pour la réalisation d'un abribus.

► **J.- M. ARRIVÉ** souligne une nouvelle fois que le fossé du Breuil, lieu des constructions nouvelles, n'est pas creusé. **R. BALDÈS** va le rappeler à la DDE. **C. CANOR** dit que les eaux de pluie doivent normalement rester sur le terrain. **R. BALDÈS** précise que pour ce cas particulier, un accord a été signé entre le Conseil Général, le SIAEPA et la DDE pour un rejet au fossé, d'eau propre.

► **R. RODRIGUEZ** indique que le Journal de GAURIAC va sortir en fin de semaine prochaine.

► **R. RODRIGUEZ** donne le compte rendu du débat en CDC sur la question des ordures ménagères et notamment concernant les taux arbitraires et scandaleux entre la zone d'un passage et celle de 3 passages dans BOURG centre. 120 € par an et par habitant pour un passage et 130 € par habitant et par an pour 3 passages ! Les taux proposés sont donc 17,75% pour la commune de Bourg et 26,64 % pour Gauriac, (sur la taxe du foncier bâti). Après un vif débat sur le refus de voter ces taux, la majorité des participants du Conseil Communautaire a voté oui. Comment expliquer ce calcul à la population ? Les élus de la CDC, délégués au SMICVAL ont décidé de démissionner, la question de faire un recours auprès du Tribunal Administratif reste posée.

Pour répondre à une question de **J.-G. BERTAUD**, la CDC est adhérente au SMICVAL depuis qu'elle a récupéré la compétence ordures ménagères, lui permettant de percevoir une dotation globale de fonctionnement plus importante. **J.- G. BERTAUD** pense qu'il faut se sortir du SMICVAL, faire une étude avec un autre prestataire. Il a lu dans la

presse que cet organisme coule et que les ramasseurs s'enrichissent. **R. RODRIGUEZ** précise qu'il faut obtenir une forte majorité d'élus (majorité qualifiée) du syndicat pour pouvoir abandonner les services du SMICVAL et se demande comment gérer les ordures récoltées. **J.- M. ARRIVÉ** pense que le fait de refuser de prévoir au budget primitif les 3,33 € par habitant pour les collectivités est déjà une ouverture, il s'élève contre les élus qui votent de telles augmentations.

Sance du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2007

Présents : Robert BALDÈS, René ARRIGHI, Jean-Guy BERTAUD, Christiane SOU, Jean-Marie ARRIVÉ, Christian CANOR, Patrick GIRARDIN, Gisèle SOU,.

Absent excusé : Raymond RODRIGUEZ pouvoir à Gisèle SOU

Absents : Laurence BRAUD, Philippe LAMBOUR, Pascal MICHAUD, Emmanuel POMMIER

Sauf indication contraire les votes sont à l'unanimité.

■ Intention d'aliéner Christiane SOU

Cette déclaration d'intention d'aliéner concerne un bien situé en zone ZAD section AK n° 354 à La Mayanne, elle est transmise par Maître Patrick YAGRE de Bordeaux.

Le Conseil décide d'abandonner le droit de préemption.

Le Conseil a un délai de deux mois pour émettre son avis. Il est possible de donner une délégation au Maire afin de pouvoir répondre sans réunir le conseil et ne pas pénaliser les transactions. Il est décidé d'en débattre lors d'un prochain conseil.

■ Augmentation des loyers au 1^{er} juillet 2007 Christiane SOU

Application du nouvel indice de référence des loyers qui prévoit +3,23 % pour l'année à venir à compter du 1^{er} juillet 2007.

DUONG

Log¹ n°1 passe de 244,16 € à 252,05 €

Log¹ n°2 passe de 300,97 € à 310,69 €

Log^t n°3 passe de 320,71 € à 331,07 €
Log^t n°4 passe de 347,45 € à 358,67 €
Log^t n°5 passe de 244,16 € à 252,05 €
Log^t n°6 passe de 244,69 € à 252,59 €

DUPONT

Log^t n°1 passe de 404,25 € à 417,31 €
Log^t n°2 passe de 474,87 € à 490,21 €
Vote 8 pour 1 abstention

P. GIRARDIN a connaissance d'une assurance pour palier au problème des loyers impayés. Une étude sur l'opportunité de souscrire une telle assurance sera étudiée.

Les conseillers félicitent mademoiselle SOU pour le travail de suivi des locations qu'elle effectue.

■ Transformation du logement de la Poste en local commercial et mise aux normes de l'installation électrique

Christiane SOU

Mme BLAIS propose la création d'un institut de beauté.

Considérant qu'il s'agit de la création d'une entreprise financée par un micro crédit à 0% accordé par l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), la commune apporte son soutien au montant du loyer de la manière suivante :

- 1^e année 300 € / mois (3 600 € / an)
- 2^e année 350 € / mois (4 200 € / an)
- 3^e année 400 € / mois (4 800 € / an)
- à compter du 1^{er} juin 2010 : 450 € par mois (5 400 € / an), augmenté en proportion de la hausse intervenue depuis le 1^{er} juin 2007 de l'indice des baux commerciaux. Ensuite, les parties conviennent d'indexer le loyer tous les ans. Cette indexation s'effectuera à la date anniversaire de prise d'effet du bail automatiquement et sans aucune formalité. Elle s'appliquera selon l'évolution en plus ou en moins de l'indice trimestriel de référence des baux commerciaux publié par l'INSEE. L'indice de départ est de 1406, celui de révision sera l'indice du même trimestre de chaque année suivante.

R. BALDÈS précise que ce sera l'aide la Commune qui veut donner toutes les chances de réussite à Mme BLAIS dans son activité professionnelle, pour créer un nouveau commerce de proximité. Puisqu'une esthéticienne souhaite créer son institut et c'est bien que ce soit à GAURIAC. Mais à la demande de son organisme prêteur et du conseiller de l'ADIE nous devons faire des efforts pour que le prix du loyer soit compatible

avec le lancement sans risque d'un commerce de ce type dans notre secteur géographique.

Compte tenu du manque de locaux commerciaux dans le centre bourg, pour favoriser la poursuite du développement économique du village, le Maire juge indispensable de transformer le logement de la Poste en local commercial. Ceci dynamisera encore un peu plus la vie commerciale entre BOURG et BLAYE et aidera à la création d'un nouvel emploi.

Il rappelle également que depuis que la CDC a récupéré le profit de la taxe professionnelle unique, l'exonération possible les 2 premières années pour création de commerce votée par le conseil de Gauriac n'est plus appliquée. **P. GIRARDIN** trouve lamentable le refus de la CDC d'exonérer les nouveaux commerçants.

La mise aux normes de l'électricité sera effectuée en urgence par la Commune pour permettre l'ouverture rapide de l'institut. **R. ARRIGHI** a procédé à une mise en concurrence de trois entreprises pour les travaux d'électricité dans le logement de la poste, futur institut de beauté.

- MDE (Gauriac) : 5 714,51€ HT
- D. ARRIGHI (Gauriac): 2 895,62€ HT
- D. DEGAIL (Pugnac) n'a pas répondu.

L'entreprise retenue est celle de Didier ARRIGHI pour son meilleur rapport qualité prix.

■ Extension compétence CDC de Bourg sur l'aménagement du numérique du territoire

Robert BALDÈS

Voir encadré page suivante.

Le Conseil accepte :

- l'extension des compétences communautaires à l'aménagement numérique du territoire tel que défini par l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales ;
- la modification des statuts et l'inscription de cette compétence dans les statuts constitutifs ;
- l'adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte départemental Gironde Numérique, avec toutes les conséquences de droit.

C. CANOR demande les raisons de fonds qui conduisent à cette situation et l'avis du Maire sur ce sujet. **R. BALDÈS** indique qu'en raison de l'abandon des secteurs non rentables (campagnes,

petits villages) par les différents opérateurs privatisés et privés, tels que France Télécoms, Orange et autres, il n'y a pas d'autre solution à l'heure actuelle que l'argent public pour permettre à la population et aux entreprises de Gauriac d'accéder aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il regrette l'abandon du service public dans ce domaine, notamment par France Télécoms, ce qui conduit à solliciter les contribuables pour pouvoir bénéficier de ces évolutions technologiques. **C. CANOR** pense qu'il s'agit d'une analyse non conforme à la réalité puisque des opérateurs comme FT ou bien Orange ont des obligations de service public. **R. BALDÈS** cite le cas des téléphones mobiles qui ne captent pas dans de nombreux foyers du village, ce qui dans certains cas n'est pas sans poser des problèmes. Et, si l'on ne prend pas les mesures d'aménagement nous même ce sera la même chose. **C. CANOR** dit que les Conseils Généraux qui n'ont pas les moyens ne pourront pas financer l'extension des réseaux. **J.-G. BERTAUD** précise qu'il ne fait plus confiance à la CDC, au CG, ni au PAYS. **J.-M. ARRIVÉ** précise qu'aujourd'hui on a été amené à créer un syndicat suite à la privatisation de France Télécom (ex service public).

Vote : 5 pour - 3 contre - 1 abstention

■ Levée des arrêtés de péril sur les maisons confortées de Perrinque

Jean-Guy BERTAUD

Un arrêté sera pris à cet effet et sera transmis aux propriétaires concernées pour qu'ils puissent retrouver la pleine jouissance de leur propriété.

■ Choix de l'entreprise pour réaliser le confortement de la falaise de Marmisson

Jean-Guy BERTAUD

À la suite de l'effondrement de 1992, un arrêté de péril touche un immeuble depuis 2001. Le propriétaire concerné a fait des travaux pour réaliser un piège à rochers mais ils ne sont pas validés par un expert. Il n'ont pu juridiquement être pris en compte. L'étude du service des domaines a estimé la valeur vénale de l'immeuble supérieure aux montants des travaux. L'application de la loi Barnier et le dossier Perrinque ont facilité l'affaire Marmisson. Les propriétaires rive-

Gironde numérique L'intervention de Robert BALDES sur l'aménagement numérique

Le développement numérique des territoires est aujourd'hui un enjeu reconnu par les pouvoirs publics et les décideurs économiques. Modernisation des services publics, offre de nouveaux services de proximité, création d'un pôle de développement numérique ; les champs d'application sont nombreux et touchent tous les aspects de la vie économique et sociale du territoire.

Face à une desserte inégale du territoire et aux stratégies des opérateurs des télécommunications, les collectivités territoriales françaises prennent de nombreuses initiatives pour donner à leurs administrés et aux entreprises comme aux particuliers, les outils nécessaires à leurs activités. La question des réseaux et services haut débit (fibre optique, ADSL, zones blanches, boucle locale radio ou réseau sans fil ...) est aujourd'hui au centre des débats. Les collectivités locales souhaitent jouer pleinement leur rôle d'aménageur et offrir aux entreprises comme aux particuliers les activités et les services dont ils ont besoin.

L'évolution réglementaire facilite désormais le rôle des collectivités locales dans un environnement juridique concurrentiel avec l'article L.1425-1 du code général des collectivités locales, qui leur permet de devenir opérateur d'opérateurs ou de créer des services offerts au public en cas de carence de l'initiative privée. C'est dans ce cadre que le Conseil Général crée une Société Mixte que les Communautés des Communes financeront en partie.

En décembre 2003, le Conseil Général de la Gironde a mené une étude sur la définition du schéma numérique du Département et en décembre 2005 a voté un budget conséquent pour permettre le développement d'un réseau numérique départemental. Ce réseau offrira des opportunités aux opérateurs de télécommunications pour supporter le trafic entrant et sortant des usagers localisés, hors Communauté Urbaine de Bordeaux dans les limites du territoire départemental.

Pour mettre en œuvre cette politique d'aménagement

numérique du territoire, le Conseil Général de la Gironde a décidé de prendre l'initiative de la constitution d'un syndicat mixte destiné à harmoniser les politiques de Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sur le territoire, structurer la demande haut débit des collectivités et des communautés de communes et d'agglomération définir les boucles locales, promouvoir le développement et les usages TIC.

Ce syndicat mènera principalement deux actions :

- la création d'une infrastructure départementale haut débit en fibre optique, financée à 100% par le Conseil Général de la Gironde ;

- le développement de « boucles locales haut débit » dont le financement sera subventionné pour partie par le Conseil Général, en tenant compte de l'effort financier de chaque communauté de communes ou d'agglomération et de l'ampleur des investissements à réaliser.

Afin de mettre en œuvre cette compétence au niveau communautaire, il est nécessaire de solliciter auprès des communes membres de la communauté de communes, conformément à l'article L.5214-17 du CGCT, en même temps que son adhésion au syndicat mixte, un transfert de compétences concernant l'aménagement numérique du territoire à savoir, l'établissement des infrastructures et des réseaux de télécommunications, la promotion des usagers en matière de technologies de l'information et de la télécommunication.

Le transfert de compétence sera prononcé par arrêté du préfet du Département représentant de l'État dans le Département au vu des délibérations concordantes de l'établissement communautaire et des communes concernées selon les règles de la majorité qualifiée. Cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Le point de départ de la procédure est une délibération de l'établissement communautaire notifiée aux maires des communes concernées, lesquels disposent d'un délai de trois mois pour communiquer leur avis. L'absence d'avis, passé ce délai, vaut accord de la commune concernée (article L.5211-5 CGCT).

rains ont accepté la participation financière demandée. Une réactualisation de l'étude du confortement par ANTEA a eu lieu en 2006.

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres et au rapport du maître d'œuvre concernant l'attribution du marché pour les travaux de confortement de la falaise de Marmisson, deux entreprises se sont portées candidates sur 8 qui ont demandé le dossier :

- COFEX 101 590,00€ HT

- ETAIR PYRENNEES 85 530,00€ HT avec l'option cachetage.

L'entreprise ETAIR PYRENNEES a été retenue.

Le coût total de cette opération dépassant les prévisions budgétaires, il convient de procéder à une décision modificative de 4 100 €.

P. GIRARDIN demande si une garantie décennale est prévue, et le délai d'exécution des travaux ? 2 mois de délai répond **J.-G. BERTAUD**, qui précise aussi que la voie communale n° 3, fermée depuis 1992, sera rouverte après ces travaux.

■ **Choix de l'entreprise pour la réalisation du jardin du souvenir**
Christiane SOU

La consultation de trois entreprises, dans le cadre de la mise en concurrence, donne le résultat suivant :

- DECOTURF France de CARTELE-GUE pour 4 414,00€ HT (5 279,15€)

- BARBOTEAU CHRISTOPHE de PUGNAC pour 4 874,63€ HT (5 830,06€ TTC)

- ALAIN MINARD de PLASSAC pour 6 888,52€ HT (8 102,90€ TTC)

L'entreprise CECOTURF est retenue.

C. CANOR demande quelle sera la configuration du jardin du souvenir.

C. SOU apporte les précisions suivantes : l'ouverture d'un passage de 2 m

dans le mur du cimetière actuel, une clôture en panneaux rigides « rhinospace » et la plantation d'une haie de Leylandis. Après ces travaux il sera procédé au choix d'une stèle ou autre aménagement pour le dépôt des urnes.

■ Prix de vente de la parcelle du ruisseau du Grenet Christiane SOU

Il s'agit de la parcelle cadastrée AB 6 d'une superficie de 1 661 m² et appartenant à la Commune. Compte tenu qu'il n'est pas possible d'y réaliser la déchetterie, en raison des conditions de sécurité insuffisantes pour les sorties et les entrées de véhicules, le Conseil décide de la remettre à la construction, comme prévu au départ par délibération du 7 novembre 2003. Le nouveau prix proposé est de 25 000,00€.

C. CANOR demande si les terrains autour sont constructibles, et P. GIRARDIN si les particuliers ont la possibilité de faire venir à leur frais les réseaux, ou si dans le projet du PLU il est possible de le prévoir. Non répond R. BALDÈS, les terrains ne sont pas à la commune mais elle a l'obligation d'amener les réseaux sur des biens privés. De plus ce secteur n'a pas été retenu dans les projets d'extension du domaine constructible dans le cadre du PLU. La priorité est donnée au Bourg de Gauriac.

■ Parking/Square Centre village « BERGON » demande de subvention Robert BALDÈS

Les véhicules stationnent dans tous les sens, en plein croisement de la voirie départementale avec la voie communale n°1, à proximité des commerçants. Ceci n'est pas sans risque pour les usagers de cette RD qui connaît une circulation de plus en plus dense. D'autant que la création de trois nouveaux commerces ces 4 dernières années (salon de coiffure, Bar, Pressing/Mercerie) est venue amplifier nos difficultés. Aujourd'hui le centre bourg du village constitue une véritable zone commerciale d'une douzaine de commerces avec une forte activité quotidienne. De plus, dans le même secteur une salle polyvalente va entrer en fonctionnement en fin d'année 2007.

Un terrain tout proche, situé en bordure de la RD 669, au centre de cette vitalité commerciale, à proximité de l'arrêt de bus, permet d'offrir une quinzaine

de places de stationnement sécurisé y compris pour les handicapés, avec un espace jeux pour offrant ainsi aux enfants un lieu de sécurité. Depuis quelques mois nous réalisons une expérience en mettant cet espace, pour l'instant non aménagé, à la disposition des automobilistes. Il connaît un grand succès mais devient rapidement impraticable dès qu'il pleut.

Le plan de financement est le suivant :

Coût de l'opération	20 511,00 €HT
TVA 19,6% (récupérable)	4 020,16 €
Total TTC	24 531,16 €

Financement

Autofinancement	9 147,91 €
Conseil Général 40%	8 204,40 €
État 35%	7 178,85 €

J.-M. ARRIVÉ demande de prévoir la pose de gaines pour l'arrosage des futures plantations avant la réalisation du parking. Il souhaite avoir un plan des lieux. R. ARRIGHI signale qu'il y a aussi la possibilité de passer des gaines dans la salle polyvalente tant que le sol n'est pas fait.

■ École choix de l'entreprise pour la rénovation de la classe de CE1 René ARRIGHI

La consultation de trois entreprises a donné pour résultat :

- DYNAMIC PEINTURE de GAURIAC : 18 300,01€ HT (21 886,81€ TTC)

- SARL BROSSARD de REIGNAC : 25 131,50€ HT (30 057,27€ TTC)

- AQUITAINE ISOL de MERIGNAC : 20 671,63€ HT (24 723,27€ TTC)

C'est l'entreprise DYNAMIC PEINTURE qui a été retenue.

Les travaux devront se faire au courant du mois de juillet.

■ Communications

► Admission en non valeur

Le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de passer en produits irrécouvrables la somme de 40,25 € correspondant à une recette de garderie de 2005.

Vote : 8 voix et 1 abstention.

► Recensement de la population

C'est entre le 17 janvier et 16 février en 2008 que GAURIAC devra procéder à l'enquête de recensement de la population. Deux agents recenseurs seront recrutés pour ce travail, demandeurs d'em-

ploi de préférence. Ils sont rémunérés en fonction du nombre de foyers qu'ils auront à recenser.

J.-G. BERTAUD qui suit ce dossier, précise qu'une dotation de l'État est prévue en compensation de la dépense occasionnée pour la commune.

► **Lecture du courrier de M. et Mme JOUIN** suite à élargissement de la voirie communale n°4 qui a nécessité de prendre 112 m² au prix de 3,05€ évalués par les Domaines en 2003. Mme JOUIN nous avait demandé repousser pour différentes raisons les travaux en compensation prévus par acte notarié du 17 juillet 2004. Il n'y avait pas urgence puisque la commune avait jusqu'au 31 décembre 2007 pour respecter ses engagements. Aujourd'hui nous ne pouvons plus les réaliser puisque Mme JOUIN a préféré commander une entreprise sans, au préalable, obtenir l'avis et l'accord écrit de la Commune, pour finalement procéder à des travaux très différents et bien plus onéreux. M. le Maire rappelle les termes de l'acte « *qu'il s'agissait pour la Commune de GAURIAC d'améliorer l'accès de la parcelle AI 380 en élargissant et en modifiant la pente pour permettre une meilleure accessibilité aux véhicules avec une entrée sur la parcelle de 4 m de long sur 4 m de large et une allée de 11 m de long sur 3 m de large. D'autre part, cette allée devra être recouverte de calcaire sur environ 50 m² et 20 cm d'épaisseur* ». Le notaire, consulté, nous indique que nous devons respecter l'acte élargi par les deux parties.

C. CANOR propose de mettre à leur disposition la quantité de calcaire prévue initialement. Cette solution est adoptée par le conseil. M. Le Maire adressera un courrier dans ce sens à M. et Mme JOUIN, leur indiquant l'impossibilité de la commune à tenir son engagement suite à la nouvelle situation qu'ils viennent de créer.

► C. CANOR remet au Maire un courrier sur différents points qu'il souhaite aborder en séance, soit lors d'un prochain conseil soit de suite.

- **Baisse de tension au lieu-dit La Ridoise.** Suite à la création du lotissement situé à La Ridoise des chutes de tension sur le réseau EDF se font sentir, je vous demande, Monsieur le Maire, de signaler ces dysfonctionnements au syndicat d'électrification du Blayais, sachant que

d'autres maisons se construisent.

Réponse. R. ARRIGHI va saisir le Syndicat Intercommunal d'Électrification.

- **Rejet des eaux pluviales sur le domaine public.** J'aimerais connaître la position de Monsieur le Maire sur :

- le règlement du rejet des eaux pluviales sur le domaine public

- la prise en compte des dégâts suite à cette méthode.

Réponse. Cette question sera étudiée lors d'un prochain conseil.

- **Plantation sur le domaine public d'arbustes empêchant la visibilité.** J'avais signalé plusieurs fois que des arbustes ont été plantés sur le domaine public, ceux-ci gênent la visibilité dans un carrefour sur le chemin communal de Bujan. Que compte faire Monsieur le Maire ?

Réponse. Monsieur le Maire ira constater le problème sur place

- **Problème avec les ragondins.** Suite à la demande de Monsieur le maire, je tiens à signaler la présence de ragondins sur la commune de Gauriac

- **Odeur de la distillerie.** Suite à la demande de plusieurs de nos concitoyens, je tiens à vous signaler des odeurs nauséabondes qui perturbent leur quotidien. Il faudrait intervenir auprès de la direction de la distillerie pour avoir des explications et que celle-ci trouve une solution afin que cessent ces nuisances.

Réponse. Le Directeur de la distillerie sera contacté.

- **Participation à la commission d'appels d'offres.** Depuis le décès de Claude BERTAUD les réunions de cette commission ont lieu durant les heures de travail, sachant que je suis en activité et que nous sommes trois membres, je vous demande Monsieur le Maire d'accepter ma démission de cette délégation.

Le Maire accepte cette démission.

► **J.-G. BERTAUD** signale que les travaux de voirie se font par tronçon en raison des intempéries. **C. CANOR** a constaté des flaques d'eau sur le calcaire avant le pont du Grenet, est-ce normal ?

► **Loyer du bureau de Poste**

C. SOU informe le conseil que conformément aux termes du bail conclu le 22 novembre 2001, le montant de la location du bureau de Poste de Gauriac, pourra être révisé à partir du 15 novembre 2007. Après avoir mené une enquête auprès des villages qui ont encore un bureau de poste elle fait part du montant de ces loyers.

Le conseil souhaite un redressement du loyer beaucoup trop bas (1 017 €/an), bien en dessous de ce qui se pratique dans la Haute Gironde. Un courrier sera adressé à la poste pour obtenir une négociation, révision du loyer, en tenant compte de l'estimation de 3 000 € annuel des Domaines.

J.-M. ARRIVÉ rappelle que les travaux effectués à la demande de la Poste ne sont pas couverts par le loyer perçu. Une majoration du montant de ces travaux devrait être exigée. Le conseil vient de décider une location pour un nouveau commerce d'une somme de 300 € par mois. **R. ARRIGHI** rappelle qu'il faut prévenir la poste du changement intervenu au niveau du chauffage et qu'elle doit dorénavant commander le combustible.

► **Chemin de Peyror**

C. SOU fait part aux conseillers d'un projet de cession des parcelles AD40, 139,291 situées à Peyror et appartenant au Conseil Général de la Gironde. Il y a une vingtaine d'années, l'emprise du chemin rural n°8 a été modifiée et traverse actuellement la parcelle AD 40. **C. SOU** fera connaître au notaire la modification du chemin rural pour sa prise en compte si possible au moment de la signature de l'acte de la transaction projetée. Les frais de notaire seront à la charge du nouveau propriétaire compte tenu que la topographie a été modifiée il y a plus de 20 ans sans l'accord de la Commune.

► **Bureau de vote pour les élections législatives.** **C. SOU** communique le planning de tenue du bureau de vote pour les législatives. **C. CANOR** demande un condensé des mesures à observer durant cette journée.

► **C. SOU** signale des plaintes pour des petites motos dans le Mugron. Une surveillance sera assurée dans le secteur.

► **Fleurissement de la Commune**

J.-M. ARRIVÉ souligne le fait que la commune de GAURIAC vient de recevoir le deuxième prix du concours départemental, plus une prime. Il remercie la commission fleurissement, et les Agents Techniques, notamment Patrice LOTTIER et les habitants de la commune qui font un effort particulier. Cette fois-ci le jury départemental n'a pas retenu les particuliers.

Personnes âgées

Attention aux chutes

Plus de 9 000 décès par an sont dus à des chutes chez les personnes de plus de 50 ans. Des chutes plus fréquentes encore après 65 ans : une personne sur trois de cet âge et plus tombera au cours de l'année. Toutefois il est possible de prévenir l'accident, même en ayant perdu agilité, acuité visuelle ou souplesse. En plus de l'aménagement de son intérieur quelques mini entraînements physiques aident.

Bougez "dès le matelas"

Bien se lever de son lit suppose d'étirer tout son corps en douceur, en commençant par le dos, puis les bras, les jambes, en assouplissant les articulations par petits mouvements circulaires. On s'assied alors au bord du lit. Et enfin on se met tranquillement en station debout.

La respiration doit suivre naturellement.

Extrait de *Échos Retraite* - Caisse d'Assurance Maladie - Bordeaux
Jeannine POUILHE

Petite annonce

Rubrique gratuite
réservée aux Gauriacais



À vendre bateau "ESTURGEON" avec cabine, 4m35, pêche promenade, moteur Mariner 25cv, remorque récente, accastillage plus divers, TBE, 3 000 €, Tél : 06.07.76.18.16

Culture et Loisirs

Excursion le jeudi 27 septembre

Départ de Gauriac à 8 heures pour **Couthures-sur-Garonne**.

À Couthures spectacle en scénovision : la Garonne en scène, retraçant une fresque de la vie des gens de Garonne.

Après cette représentation, départ pour le **Mas d'Agenais** où nous attend un repas préparé par un restaurateur régional.

L'église de l'ancienne collégiale du XII^e siècle nous recevra ensuite. Cette église abrite un trésor de peintre : le Christ en croix de Rembrandt. Un guide régional nous y accueillera et commentera la visite.

Enfin nous nous rendrons à **Fourques-sur-Garonne** pour une croisière d'1 h 30 avec passage d'une écluse, à bord d'une gabarre, sur le canal de Garonne.

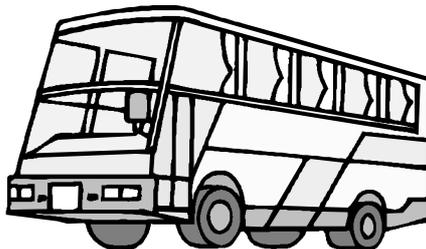
Retour à Gauriac vers 18h00.

Le prix de cette sortie est de 49 € par personne.

Pour tout renseignement appeler Gisèle SOU au 05 57 64 82 31 ou Christiane SOU 05 57 64 88 53 ou au 06 13 96 96 82.

Pour vous inscrire faites parvenir vos noms, prénoms, adresse et téléphone à Culture et Loisirs - 43, Francicot Nord - 33710 Gauriac.

Joindre un chèque correspondant au montant de l'inscription à l'ordre de Association Culture et Loisirs.



A.C.C.A. (Chasse)

Assemblée générale du 9 juin

L'année a été moyenne pour les oiseaux migrateurs pour des raisons climatiques. Par contre le lièvre est en progression grâce au carnet de prélèvement qui limite à deux le nombre de lièvres par chasseur et par saison.

À la suite de la démission d'un membre du bureau, un nouvel administrateur a été élu. C'est un chasseur de Gauriac.

Nous remercions la Mairie pour les bons termes que nous entretenons.

Nous rappelons que les chiens ne doivent pas divaguer. Pas mal de personnes qui assistaient à l'assemblée se sont plaintes du nombre de chiens errants. Comme le Président de l'ACCA n'a aucun pouvoir à ce sujet, c'est à la Mairie de faire le nécessaire.

Nouveau bureau

Président : B. MONET

Vice-président : B. CHERY

Secrétaire : J.-M. BERNARD,

Secrétaire adjoint M. PERRAMENT

Trésorier : J.-L. GUIRAUD

Trésorier adjoint : E. DUMEYNIU

Administrateurs : J.-P. JAUBERT – M.

AGUADO – G. GUY

Merci à tous les participants.

Compte rendu du ball-trap du mois de mai

Comme tous les ans le ball-trap de l'ACCA a eu lieu dans une bonne ambiance avec une très bonne présence des chasseurs hors commune.

Heureusement, il a fait beau.

Nous remercions tous les participants qui ont pu venir, ainsi que la municipalité.

La Coupe des chasseurs a été remportée par Fabrice GUY, chasseur de Gauriac.

Nous regrettons simplement que les différentes associations ne se mettent pas d'accord sur les dates de leurs manifestations.

Le Bureau

VTT Estuaire Club

Les deux événements 2007

Le dimanche 8 avril dernier nous avons organisé notre randonnée VTT à Gauriac. Cette journée a permis à près de 300 vététistes de sillonner le terroir des côtes de Bourg en traversant une grande partie des communes du canton. Les témoignages recueillis auprès des participants confirment nos propres sentiments de réussite. Un reportage photo est consultable sur notre site Internet www.clicktoutdev.com/vttgauriac.

Cette organisation était la première de nos deux événements programmés en 2007.

Notre deuxième rendez-vous est fixé aux

15 et 16 septembre coupe d'Aquitaine de descente VTT

50 à 80 pilotes viendront en découdre sur une piste tracée le long de la falaise du site naturel du Mugron pour une épreuve spectaculaire et unique en Gironde. Venez nombreux.



Union Sportive Gauriacaise

Bilan de la saison



▲ *Le cadets de l'USG, champions de Gironde honneur*

La saison de l'USG se termine avec des résultats encourageants. Tout d'abord les cadets sont champions de Gironde Honneur et les seniors filles ont terminé 3^e de leur championnat et accèdent au championnat Régional Aquitaine. Malheureusement un effectif un peu juste la saison prochaine, et un coût financier important au niveau du club, font que l'on va encore disputer le championnat départemental l'année prochaine en espérant des recrues et une préparation financière pour une nouvelle accession possible l'année suivante.

Les autres équipes ne sont pas en reste avec des benjamins en milieu de classement, des minimes garçons qui finissent 4^e de leur poule et qui ont perdu d'un point la finale de catégorie après trois prolongations. Les minimes filles ont perdu en 1/4 de finale d'excellence départementale après avoir fini 3^e du championnat excellence.

Bien sûr le mini basket a également défendu les couleurs vertes de l'USG sur des plateaux qui se sont déroulés tout au long de la saison, mais avec des effectifs un peu justes en nombre.

Le nombre de licenciés restant quasi stable a environ 80 cette année. Pour les plus jeunes, une école de basket à partir de 5 ans devrait se mettre en place avec la collaboration de la Communauté de Communes et un ramassage des enfants pour y venir le mercredi.

Les 100 ans de l'USG

Il faut aussi rappeler que l'USG fêtera ses 100 ans le 1er mars 2008. À cette occasion, les anciens joueurs et joueuses sont invités à se faire connaître, pour participer à la fête et à sa préparation. Pour ce faire, un Comité d'Organisation du Centenaire (COC) a été créé, et nous recherchons activement tout ce qui pourrait nous être prêté à cette occasion : photos, coupures de presse, trophées etc. afin de faire une grande exposition autour de cette date.

Vous pouvez donc contacter Alain BELAUD au 05.57.68.34.75 ou le club de l'USG par courrier à la mairie de Gauriac. Merci à tous et à toutes.

Association pour la défense des contribuables et des citoyens de Gironde

Et maintenant un journal

L'AD2CG a le plaisir de vous informer qu'elle a édité son premier journal que vous pouvez retrouver à l'adresse suivante : <http://ad2cg.over-blog.com>. J'espère que vous lui réserverez un bon accueil.

Hélas, comme vous le savez certainement, notre association a été déboutée (voir journal). De ce fait, en septembre, il n'y aura pas de modifications sinon une augmentation de la taxe (TEOM) de l'ordre de 33% en moyenne, chose que nous voulions éviter.

Comme naturellement nous polluons tous à des degrés divers, il est évident que nous devons tous payer, hélas même les erreurs. C'est pourquoi nous voulons changer le système de la taxe.

Si vous étiez d'accord avec nous, je vous invite à adhérer à notre association (15 €) soit en me contactant, soit en utilisant l'adresse ci-dessous.

Maintenant, j'ai le plaisir de vous souhaiter de bonnes vacances à tous et je vous attends à la rentrée en pleine forme pour soutenir notre action qui continue de plus belle bien sûr.

Votre correspondant

Michel MARTY

17 Périchou - GAURIAC

Tél. 05 57 64 88 86

Tout sur Gauriac
www.gauriac.fr

À la bibliothèque municipale

Ouverte tout l'été les mardis de 17h à 19h, dans l'enceinte de l'école.
Le prêt des livres est gratuit.

Les métiers d'autrefois

Sous la direction de Marie-Odile MERGNAC
Éditions Archives & Culture

Cordonniers, tisserands, dentellières, scieurs de long, bergers, charbonniers, cabaretiers, corsaires... Autant de métiers d'autrefois, qui n'existent plus ou ne se pratiquent plus de la même façon.

Ce livre permet aux curieux, aux historiens, aux amateurs de généalogie de retrouver les descriptions des métiers d'hier et l'évolution de ceux qui ont survécu jusqu'à nous.

Avec une multitude de détails et d'illustrations, on raconte le quotidien du travail, les gestes, les conditions de vie parfois bien dures... Au fil des pages, l'ouvrage nous plonge dans cet univers passé, tantôt bucolique, tantôt effroyable, aussi éloigné de notre société d'aujourd'hui que les Contes de Perrault peuvent l'être du Code du Travail.

Le pain de l'étranger

de Marie-Anne SOLAIR - Éditions Souni Poche

La Saga débute au commencement du 20^e siècle...

Une famille d'Italiens pauvres arrive dans un village perdu des Causses, métayers dans une ferme retirée.

D'abord accueillis avec méfiance, ils sont peu à peu acceptés par les gens du pays, seulement en apparence, car dès qu'il s'agit de mariage ou de terres tout bascule.

L'auteur décrit avec beaucoup d'exactitude les lieux, les travaux et leur dureté, les coutumes et les rites de toujours, les fêtes ; les aventures amoureuses des uns et des autres ne sont pas oubliées !

Ce roman se lit facilement, il intéressera certains lecteurs par de nombreux détails de la vie d'autrefois dans nos régions.

Jeannine POUILHE

J'ai lu...

Mémoires de porc-épic

d'Alain MABANCKOU
Le Seuil - Prix Renaudot

Ce livre n'est pas
à la bibliothèque municipale

Le style de l'auteur en dit long sur son humanité et son humour.

Né au Congo, professeur de littérature française en Californie, il nous offre d'intelligentes variations autour d'un... porc-épic ! Car nous l'ignorions jusqu'alors, ces animaux sont doués de la parole et d'un robuste sens des réalités. "A vrai dire, je n'ai rien à envier aux hommes" estime le héros et il les connaît d'autant mieux qu'il a été le double "nuisible" de l'un d'eux, KIBANDI.

Le récit ironique et picaresque de leurs aventures partagées constitue la trame de l'ouvrage.

Alain MABANCKOU renouvelle les formes traditionnelles du conte africain. C'est une des voix majeures de la littérature francophone actuelle.

Jeannine POUILHE

Exposition

Estuaire vivant

Première étape d'une évolution vers un Centre d'interprétation de l'estuaire, la rénovation d'une salle du musée de la Manutention vient de s'achever. C'est dans une nouvelle muséographie, plus claire et plus didactique, que sont mises en valeur la trentaine de maquettes qui retracent l'histoire de la voie maritime de l'estuaire depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Pour en savoir plus sur la naissance de Bordeaux, les corsaires, le commerce négrier, la construction navale, les armateurs bordelais, les industries portuaires, les paquebots, le port de Bordeaux aujourd'hui...

Cette exposition / musée est ouverte tous les après-midis jusqu'au mois d'octobre, dans le bâtiment de la Manutention, dans la Citadelle de Blaye.

Tarif (commun avec les expositions d'archéologie et de la boulangerie, dans le même bâtiment) 5,10 € ; réduit : 2,70 € ; Pass'estuaire : 4,50 €. La partie "Estuaire vivant" est gratuite pour les adhérents au Conservatoire de l'estuaire de la Gironde, sur présentation de la carte.

Renseignements au Conservatoire de l'Estuaire de la Gironde
Place d'armes 33390 Blaye
(05 57 42 80 96
ou secretariat@estuairegironde.net).

Quelques activités d'été

Sports Vacances

Pour les vacances de cet été la Communauté de Communes de Bourg organise une semaine Sports Vacances du 20 au 24 août.

Un programme d'activité varié sera proposé aux enfants de 9 à 13 ans : piscine, jeux de raquette, course d'orientation, thèque, basket, flag foot, voile, tchoukball, jeux nautiques, structure gonflable (ventre glisse), foot US, mini olympiade, mini-moto, des journées au stade nautique de Pessac.

Tarif selon votre barème familial : à partir de 35€.

Renseignements et pré-inscriptions

au 05 57 94 06 80 ou au 06 26 45 35 62.

Pôle Animation Jeunes

Cet été encore le service PAJ de la Communauté de Communes propose des sorties et des séjours aux jeunes du canton de BOURG.

Renseignements au 05 57 94 06 80.

Les Points Rencontres Jeunes

Il existe trois PRJ répartis sur le canton pour favoriser leur accessibilité (Bourg, Prignac et Marcamps, Pugnac).

Le PRJ de Bourg sera ouvert tout l'été, du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00.

Renseignements au 05 57 94 06 80.

Piscine de Bourg

Horaires du 5 juillet au 2 septembre 2007

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h30 à 12h15 et de 13h35 à 19h45

Mercredi et samedi de 10h30 à 12h15 et de 15h00 à 19h45

Dimanche et jours fériés de 15h00 à 19h45

Horaires à compter du 3 septembre 2007

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h00 à 18h45

Mercredi et samedi de 10h30 à 12h15 et de 15h00 à 18h45

Dimanche et jours fériés de 15h00 à 18h45

Spectacle musical *Slave*

Ensemble DAVAI

Dimanche 30 septembre

15h30 - Salle des fêtes de St Seurin de Cursac

DAVAI en russe veut dire : DONNE mais aussi : ALLEZ, dans le sens de faisons la fête.

Ils vont partout, en France et l'étranger mais ne sont encore jamais venus dans le Blayais. Cinq musiciens talentueux, issus de différents pays d'Europe centrale, Roumanie, Russie, Ukraine, Pologne vous feront vibrer avec leur musique tzigane, envoûtante, tantôt gaie, tantôt nostalgique suscitant une vibrante émotion et leurs costumes authentiques issus du folklore local.

Le bénéfice de ce concert servira à l'œuvre de sœur Emmanuelle pour équiper un dispensaire chez les Chiffonniers du Caire.

Prix de l'entrée adulte : 12 €, 11 à 16 ans : 6 €, gratuit jusqu'à 10 ans.

Renseignements : Henriette BOST 05 56 02 63 41 ou 06 84 08 77 38

Sorties nature

Les îles de l'estuaire, les poissons migrateurs, la pêche au carrelet ou celle des professionnels, la chasse à la tonne, la récolte du jonc, les roselières, les oiseaux des marais, le ragondin et autres espèces envahissantes, les maisons troglodytiques de Gauriac... voici quelques aspects qui seront abordés sur le terrain, chaque mois jusqu'en octobre.

Cette année, le Conservatoire de l'Estuaire de la Gironde propose deux types d'actions destinées au grand public : des balades pédestres à thème, mais aussi des sorties ludiques sous la forme de rallye : les "cyclo-découvertes nature".

Ces promenades auront lieu les deuxièmes samedis de chaque mois jusqu'en octobre (et le 4e samedi de juillet et d'août), de 10h à 12h. Organisées pour la quatrième année par le Conservatoire de l'estuaire de la Gironde, ces sorties sont l'occasion de découvrir les paysages et sentiers pédestres de la Haute-Gironde.

Ces visites sont entièrement gratuites.

Renseignements et inscriptions

au 05 57 42 80 96

(ou par courriel :

animation@estuairegironde.net).

Le lieu de rendez-vous et des conseils pratiques vous seront donnés à cette occasion.

Calendrier 2007

- **28 juillet : la corniche de l'estuaire (habitat troglodytique à Gauriac)**

- **11 août** : comprendre le marais

- **25 août** : pêches d'estuaire et poissons migrateurs

- **8 septembre** : le marais, un lieu d'activités

- **22 septembre** : cyclo-découverte nature

- **13 octobre : la corniche de l'estuaire (habitat troglodytique à Gauriac)**

- **27 octobre** : cyclo-découverte nature.

Les petites phrases qui ont fait l'histoire de France

Proposé par Bernard CHERY

« Je prendrai le plus long. »

Un fermier général avait invité La Fontaine (1621 – 1695) à dîner avec le secret dessein d'amuser ses convives. Notre grand fabuliste, qui avait compris, mangea et ne pipa mot de tout le repas. Il se leva même de table le premier sous prétexte de se rendre à l'Académie. « Vous avez bien le temps, lui dit-on, vous arriverez de bonne heure. Je prendrai le plus long, répondit-il. »

Cette réponse faussement naïve pouvait passer, venant de La Fontaine, pour de la distraction. Parfois, dans le monde, il lui arrivait de s'animer et de briller, mais le plus souvent il se montrait lourd et distrait.

« Mon pauvre La Fontaine, lui disait Mme de la Sablière, vous seriez bien bête si vous n'aviez autant d'esprit. »

Ses enthousiasmes aussi se manifestaient sous forme de distractions. Lorsqu'on lui parla de Saint Augustin avec force éloges, il demanda s'il avait autant d'esprit que Rabelais. Le fabuliste n'était pas pris au sérieux par tout le monde. Pendant la maladie qui l'emporta, la garde qui le soignait, voyant le zèle avec lequel on l'exhortait à la pénitence, ne put s'empêcher de dire au prêtre « Eh ! Ne le tourmentez pas tant, il est plus bête que méchant ! »

D'après *Petites ignorances historiques et littéraires*

L'horloge

L'horloge et une belle invention pour rappeler l'heure des repas.

Diogène le cynique
(philosophe grec 413-327 avant J. C.)

Les premiers mécanismes d'horloge étaient extrêmement lourds et encombrants. Par exemple, la première grosse horloge qu'on ait vue à Paris – posée en 1370 par l'artiste allemand Henry De Vick de Wurtemberg en haut de la tour du Palais royal (actuellement le Palais de justice) – était actionnée par une masse de 227 kg qui descendait d'une hauteur de 9,8 m. L'appareillage régulant la vitesse de chute de la masse était sommaire et l'horloge manquait singulièrement de précision.

Avec la Renaissance, l'ingéniosité et l'habileté des artisans firent descendre ces horloges des tours et des clochers jusqu'aux tables des princes et des riches marchands. On put considérer ces petites horloges de table comme les toutes premières montres. Bien que techniquement rudimentaires, celles-ci devinrent de véritables pièces de joaillerie.

Bernard CHERY

Recette d'ici...

Un apéritif pour l'été

La Marquissette

10 litres de vin blanc (pas trop doux)

1 kg 500 de sucre

10 citrons coupés en rondelles

2 litres de Perrier

- Dans un grand récipient mettre le vin blanc, le sucre, les citrons, coupés en rondelles et bien remuer.

- Laisser macérer le tout pendant 24h.

- Au moment de servir, mettre les 2 litres de Perrier et le tour est joué.

- À servir très très frais

- À boire avec modération

Gisèle SOU

Tout sur Gauriac
www.gauriac.fr

Le coin

de René AVARGUES

Énigme

Je servirai le thé entre 4 et 5 heures lorsque les deux aiguilles de la montre formeront un angle dont la bissectrice passera au milieu de 6.

Précisément il sera quelle heure ?

Solution en page 10

Les MOTS... Quels MAUX !

1. À propos du verbe investir

On s'investit beaucoup dans l'animation de sa commune, de son club, de sa famille, dans l'éducation de ses enfants. Et bien rare est le jour où l'on ne vous demande pas de vous investir davantage...

Mon vieux dictionnaire m'explique que ce verbe transitif signifie entourer de troupe une place de guerre (ce que fit César en 52 av. J.C. pour capturer Vercingétorix devant Alésia !)

Il signifie aussi que c'est mettre un pouvoir, une autorité en place.

On investit aussi des fonds, de l'argent disponible... Et du capital on passe à des données beaucoup plus personnelles : on investit son expérience, sa détermination, son énergie.

En conclusion on investit de l'argent, des moyens, des choses. Mais pas l'Homme. Veillez-y !

2. Tsunami

Un nouveau mot : du vocabulaire japonais il est tombé dans le nôtre ! 'C'est une vague de fond' un raz de marée d'une telle ampleur que la ville de Phuket en Thaïlande a disparu !

On songe, malgré soi, à l'arche de Noé, à la traversée de la Mer Rouge par les Hébreux ! ... Une vague à la vitesse d'un Airbus, une vague de 10 mètres de haut !

Histoire vraie

J'étais en visite à l'hôpital, auprès d'un ami bien cher...

Peu avant la visite du médecin, une jeune infirmière arrive :

« Soyez gentil, dit-elle au malade, souriez quand il entrera. Le pauvre il se fait tellement de souci à votre sujet. Vous m'avez bien compris... Merci ! » et elle s'en va toute contente...

Comme j'ai été heureux de voir mon vieil ami sourire !

7 et pas tant !

Quand je demandais à mes élèves plus de silence, c'était très souvent pour eux contraignant et négatif. L'agitation et le bruit sont nécessaires à leur croissance.

Aujourd'hui, on évalue tout d'après sa rentabilité immédiate... le silence semble ne pas avoir de rendement ni de but, rien ne semble sortir de lui. Nous cherchons à multiplier nos rapports avec d'autres hommes ; nous pensons qu'exister c'est se montrer et surtout s'exprimer. De là ce prestige de la parole qui fait que tous les silencieux sont méconnus. Et pourtant les plus belles paroles sont issues de la plénitude du silence.

Il m'est arrivé de rencontrer un être dont la parole se détachait doucement d'un fond de silence et s'écoulait lentement – comme un fruit qui mûrit – J'avais 12 ans, lui, mon grand-oncle, en avait 90.

R.A.

Citations

Remarquez bien que la plupart des choses qui nous font plaisir sont déraisonnables.

MONTESQUIEU

L'excès est une preuve d'idéalité. Aller au-delà du besoin.

Gustave FLAUBERT

Tout sur Gauriac
www.gauriac.fr

L'agenda de Gauriac

Mise à jour permanente sur www.gauriac.fr

Juillet

Mercredi 18 **Tournoi de basket Cap 33** - 20 h 30 au gymnase
Pour tous - Inscription sur place - Gratuit

Août

Mercredi 1 **Tournoi de basket Cap 33** - 20 h 30 au gymnase
Pour tous - Inscription sur place - Gratuit

Mercredi 8 **Tournoi de basket Cap 33** - 20 h 30 au gymnase
Pour tous - Inscription sur place - Gratuit

9 10 11 **Fest'arts** à Libourne - Festival des arts de la rue
(théâtre, musique, danse, cirque)

9 au 19 **Lacanau Pro** à Lacanau océan
Championnat du monde de surf

24/8 au 2/9 **Festival de théâtre de Blaye et de l'estuaire**

Mercredi 29 **Rentrée scolaire** (école primaire)

Septembre

Mardi 4 **Rentrée scolaire** : lycées et collèges

Samedi 8 **27^e tour du bourgeais cycliste**
Passage à Gauriac : Bujan (15h55), Cave coopérative
(16h00), Francicot (16h03), Roque de Thau (16h09)

Samedi 15 Dimanche 16 **Descente VTT du Mugron Coupe d'Aquitane - Randonnée VTT** ouverte à tous

Octobre

Dimanche 7 **Journée verte d'automne**

Dimanche 28 **Passage à l'heure d'hiver**
Retardez vos horloges d'une heure.

Rions un peu

- Savez-vous pourquoi les souris n'aiment pas les devinettes ?
Parce que, très souvent, il faut donner sa langue au chat.
- Un escargot disait à son amie la chenille :
— Passe me voir, un de ces jours. Je suis toujours à la maison !
- Quand un coup de vent rapproche un épi de blé d'un autre, savez vous ce que l'un dit à l'autre :
— Moi ce qui me fait peine dans la vie... c'est de finir fauché.
- Sur un chantier de construction deux maçons empilent des briques sans la moindre ardeur. Soudain, sur le coup de trois heures de l'après-midi, l'un dit à l'autre en désignant le mur d'une usine à cent mètres de là :
— Tu as remarqué une mouche sur ce mur ?
— Non.
— Alors viens, on s'en va. On dira qu'on n'y voit plus assez pour travailler.

Hameau, village ou agglomération

Problèmes de définition

On ne peut pas les définir par rapport à un nombre d'habitations car ils ne sont pas forcément composés que par des habitations et leur forme varie selon les traditions locales, qui ne sont pas les mêmes dans chaque région.

On entend par hameau un petit groupe d'habitations (une dizaine ou une quinzaine de constructions au maximum) pouvant comprendre également d'autres constructions telles que des bâtiments d'exploitation agricole, isolés et distincts du bourg ou du village. Il n'est nullement nécessaire, pour qu'un groupe de constructions soit qualifié de hameau, qu'il comprenne un commerce, un café ou un service public. À l'inverse, l'existence de tels équipements ne suffit pas à estimer qu'on est en présence d'un hameau ou d'un village. Ce qui caractérise le hameau, c'est une taille relativement modeste et le regroupement des constructions. La taille et le type d'organisation des hameaux dépendent très largement des traditions locales, et aucune définition générale et nationale ne peut y être apportée.

Les villages sont plus importants que les hameaux et comprennent, ou ont compris, des équipements ou lieux

collectifs administratifs, culturels ou commerciaux même si, dans certains cas, ces équipements ne sont plus en service, compte tenu de l'évolution des modes de vie.

Par agglomération, le législateur a entendu viser toutes les urbanisations

de taille supérieure ou de nature différente. Cela peut concerner de nombreux secteurs : une zone d'activité, un ensemble de maisons d'habitation excédant sensiblement la taille d'un hameau ou d'un village, mais qui n'est pas doté des équipements ou lieux collectifs qui caractérisent habituellement un bourg ou un village. De plus, une ville ou un bourg important constituent notamment une agglomération.

D'après JO Sénat du 22 mars 2007, question n° 25 062, p. 658

La chronique

de Cascaillou

Une allée piétonne

La saison est propice pour s'activer au jardin. Il n'est peut-être pas trop tard pour réaliser une belle allée en dalles de pierre, pavés autobloquants ou tout autre matériau. Seules les bordures seront maçonnées. Un peu de matériel sera nécessaire : un niveau, une truelle, une pelle, un cordeau, des règles en bois, une règle en alu, un maillet de carreleur (caoutchouc dur) un tamis, une pioche large, une disqueuse électrique, un disque diamant.

Il faut commencer par délimiter la largeur de votre allée à l'aide de plâtre (comme le font les services sportifs pour tracer les lignes de terrains de foot). Ceci permettra de visualiser l'emprise et l'aspect de votre projet. Le mieux est de faire un croquis en perspective de l'endroit à aménager. Une fois les limites définies, à l'aide de la bêche et de la pioche large, décaisser la terre sur environ 8 à 10 cm d'épaisseur sur toute la surface. Tasser la terre nouvellement découverte avec une dame. Présenter les bordures ou les briques de parement, faire les coupes nécessaires pour la longueur. Recouvrir toute l'allée de bidim (feutre laissant passer l'eau mais empêchant l'herbe de pousser). Faire du mortier positionner les bordures et les maçonner en suivant la pente du terrain. Étaler le sable de manière uniforme, y intégrer 2 règles en bois de 5 cm de hauteur environ, régler le sable à l'aide de l'autre règle en alu en la faisant glisser de gauche à droite en tirant vers soi de façon à régler le sable au niveau supérieur des règles en bois. Déplacer celles-ci dans le prolongement et recommencer l'opération. Boucher avec du sable le vide qu'elles ont laissé.

Après avoir réalisé l'appareillage des dalles, faire les coupes. Procéder à la pose. Le plus simple est de présenter à côté de l'allée les dalles préparées dans la mesure du possible. Commencer par le début sur toute la largeur en avançant progressivement. Ne pas oublier de taper les dalles ou les pavés avec un morceau de bois et une massette ou un maillet en caoutchouc afin de les enfoncer dans le sable et de les régler. Vérifier avec la règle la planéité de l'ensemble. Répéter l'opération. La pose est maintenant terminée. Si les joints sont larges il est préférable de faire un mortier de chaux et de les lisser. Si les dalles sont les unes contre les autres tamiser du sable sur le dallage afin d'en faire rentrer un maximum dans les joints pour les bloquer.

Bravo c'est une réussite vous pouvez admirer votre travail.
Bonnes vacances à tous.

Erratum

La commune libre de la Roque p. 24 du Journal de Gauriac n° 72

Une malencontreuse coquille a fait disparaître le premier nom dans la légende de la photographie du haut. Du coup, tous les visages se sont trouvés décalés.

Il fallait lire :

Les animateurs de la commune libre en 1949. De gauche à droite au premier rang : Guy BENETEAU, Jean LABADIE (le maire de la commune libre de la Roque), M. PONTET (le régisseur de l'île Surget), René COUTEAU, Roger BOUDEAU, M. CATHELINÉAU (maître nageur), Henri AMAR, Pierre LACROIX.

Toutes nos excuses à tous ceux qui ont recherché en vain les visages de leurs parents et amis.